



# Bulletin Officiel

N°6940 Jeudi 07 Septembre 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DEMARCHE RSE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SODEK SICAR – AGO - 4

SODEK SICAR – AGE - 5

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SODEK SICAR – AGO - 6

SODEK SICAR – AGE - 9

## COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK 10

## PROROGATION DE DUREE DE VIE ET AUTRES MODIFICATIONS

FCP OPTIMA 11

## EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

AMEN BANK SUBORDONNE 2023-2 12

ATL 2023-2 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

**ANNEXE II**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

- SODEK SICAR

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023**

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2023**

- SANADETT SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV
- SICAV AMEN

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés faisant appel public à l'épargne, à suivre les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de démarche RSE conformément aux dispositions de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.**

Il est à rappeler qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-35 susvisée, la responsabilité sociétale vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur, et ce dans les domaines suivants :

- L'environnement et le développement durable,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation,
- Le développement des compétences et de l'emploi,
- La bonne gouvernance.

Aussi et face aux défis environnementaux (les grandes sécheresses, le stress hydrique...) et à la réglementation internationale de plus en plus contraignante concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, il s'avère indispensable pour les sociétés tunisiennes, afin de garder leurs atouts compétitifs et leur pérennité, de s'intégrer pleinement dans une démarche dynamique et une culture RSE anticipative.

Dans ce cadre, le CMF invite les organes de direction et d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à adopter une politique RSE consacrant les principes de la responsabilité sociétale et environnementale et de veiller à la concrétisation des actions RSE planifiées.

Les sociétés sont également appelées, à communiquer sur la démarche RSE adoptée ainsi que sur les actions entreprises dans ce cadre, au niveau notamment de leurs rapports d'activité. L'information fournie devrait porter sur la démarche RSE de la société, ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 susvisée.

Les sociétés peuvent également s'inspirer des indicateurs du reporting extra financier, portant sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prévus par le guide de Reporting ESG de la Bourse de Tunis.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي: شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية و ذلك يوم 12 سبتمبر 2023 على الساعة التاسعة صباحا بالمقر الإجتماعي للشركة و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. المصادقة على طرق وأجال إستدعاء الجلسة العامة العادية،
2. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2022
3. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنة المالية 2022 ،
4. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2022،
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2022،
6. تخصيص النتائج للسنة المالية 2022،
7. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية،
8. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنوات المالية 2022 و 2023،
9. تسمية أعضاء مجلس الإدارة للسنوات 2023 و 2024 و 2025.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الاجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي القصرين - 1200

إنّ السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة الخارقة للعادة وذلك يوم 12 سبتمبر 2023 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. النظر في وضعية الشركة طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية.

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقرّ الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي - القصرين 1200

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 12 سبتمبر 2023.

اللائحة الأولى:

بعد الاطلاع على أسباب التأخير في استدعاء الجلسة العامة العادية تمت المصادقة على طرق وأجال إستدعائها  
و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

اللائحة الثانية:

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقب الحسابات للسنة المالية 2022، قرّرت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة.  
و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

اللائحة الثالثة:

بعد الإطلاع على القوائم المالية لسنة 2022 قرّرت الجلسة العامة العادية المصادقة عليها.  
و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

اللائحة الرابعة:

بعد الإطلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2022، سجّلت الجلسة العامة العادية ما جاء بهذا التقرير.  
و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

كما صادقت الجلسة على ما جاء بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات فيما يتعلّق بتعهدات الشركة وإلتزاماتها تجاه مسيريهها و ذلك طبقا للفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

#### اللائحة الخامسة:

قرّرت الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية لسنة 2022 كما وقع اقتراحها من طرف مجلس الإدارة على النحو التالي:

النتيجة المخصصة (خسارة) سنة 2022 : 419.662,000 - دينار

النتيجة المؤجلة (خسارة) : 419.662,000 - دينار

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

#### اللائحة السادسة:

قرّرت الجلسة العامة العادية إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلّق بالتصرّف خلال السنة المالية 2022.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

#### اللائحة السابعة:

قرّرت الجلسة العامة العادية تسمية ..... أعضاء مجلس إدارة للشركة للسنوات 2023 و 2024 و 2025.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

#### اللائحة الثامنة:

قرّرت الجلسة العامة العادية تحديد منحة حضور عن كل إجتماع مجلس إدارة الذي عقد خلال سنة 2022 وسيعقد خلال سنة 2023 بالنسبة لكلّ عضو حاضر بقيمة صافية تبلغ .....

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

#### اللائحة التاسعة:

تفوّض الجلسة العامة العادية كلّ النفوذ وكلّ الصلاحيات للممثّل القانوني للشركة أو كلّ شخص مفوّض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و النشر التي يقتضيها القانون.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة .....

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقرّ الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي - القصرين 1200

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 12 سبتمبر 2023.

اللائحة الأولى:

تبعاً للمصادقة على القوائم المالية للشركة للسنة المالية 2022 حيث أظهرت أن أموالها الذاتية أصبحت دون نصف رأس مالها نتيجة الخسائر وبعد الإطلاع على مخطط الأعمال ..... وطبقاً لمقتضيات الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة .....

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....



**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BH BANK**

**Siège social** : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

La BH BANK porte à la connaissance des actionnaires et du public que son conseil d'administration, dans sa nouvelle composition, s'est réuni le 28 Août 2023 et a statué sur les résultats enregistrés au titre du premier semestre 2023 et la nouvelle Stratégie de la banque sur la période 2024-2026 en insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour l'assainissement du portefeuille de crédits.

Le Conseil d'Administration a approuvé le nouveau plan stratégique de la Banque 2024-2026 qui repose essentiellement sur la proximité, la couverture des besoins de sa clientèle, l'amélioration de la qualité de services et l'accélération de la transformation digitale.

Le Conseil d'Administration a également suivi les efforts d'assainissement du portefeuille de crédits et de recouvrement des créances sur la clientèle ; ce qui permettra de renforcer l'assise financière de la banque et améliorer ses indicateurs réglementaires.

Le Conseil d'Administration de la BH Bank, dans sa nouvelle composition au 28 Août 2023 comporte les administrateurs suivants:

- Mr MASMOUDI Atef: Président du Conseil
- Mr KHLIFI Hafedh: Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics
- Mr LOUATI Abderrazek : Membre du Conseil et président du comité d'audit
- Mr MANSRI Taoufik : Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics
- Mr BEN AMEUR Moez : Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics
- Mr NOURI Fethi Zouheir: Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics
- Mr BESBES Zouheir: Membre du Conseil, représentant des petits actionnaires
- Mr MOULEY Sami : Membre du Conseil et président du comité des risques
- La société HORCHENI FINANCES : Membre représentant des actionnaires privés

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**Prorogation de durée de vie et autres modifications**

**FCP OPTIMA**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n° 29-2008 du 24 octobre 2008

**Adresse :** Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX, gestionnaire de FCP OPTIMA, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que, suivant le procès verbal enregistré en date du 25/08/2023 à la recette des finances les Berges du Lac Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 15/08/2023 a décidé de :

- proroger la durée de vie de FCP OPTIMA de 05 ans, et ce à partir du 24 octobre 2023 ;
- changer le mode d'affectation des résultats du fonds de capitalisation à distribution, et ce à partir de l'exercice 2023 ;
- réviser à la hausse la commission de gestion du fonds de 0,4% TTC à 0,5% HT, et ce à partir du 01-10-2023 ;
- réviser à la hausse la commission du dépositaire du fonds de 0,2% TTC à 0,25% HT, et ce à partir du 01-10-2023.

---

2023 – AS – 1125

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2023. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné  
« Amen Bank Subordonné 2023-2 »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **27/04/2023** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **23/08/2023**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100 millions de dinars par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
<b>A</b>	5 ans	10,05% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
<b>B</b>	5 ans	10,15% et/ou TMM + 2,25%	In fine
<b>C</b>	7 ans dont 2 années de grâce	10,20% et/ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
<b>D</b>	7 ans	10,30% et/ou TMM + 2,40%	In fine

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023-2 » est d'un montant de 100 000 000 dinars divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **15/09/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **31/10/2023**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 100 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **15/09/2023** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- ♣ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ♣ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2023-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominative
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/10/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **31/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,05%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31/10/2028** pour les catégories A et B et le **31/10/2030** pour les catégories C et D.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31/10** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/10/2024** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/10/2024** pour la catégorie A, le **31/10/2028** pour la catégorie B, le **31/10/2026** pour la catégorie C, et le **31/10/2030** pour la catégorie D.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de :

- 10,05% l'an pour la catégorie A ;
- 10,15% l'an pour la catégorie B ;
- 10,20% l'an pour la catégorie C ;
- 10,30% l'an pour la catégorie D.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de juillet 2023 (à titre indicatif), qui est égale à 7,655% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de :

- 9,805% pour la catégorie A ;
- 9,905% pour la catégorie B ;
- 9,955% pour la catégorie C ;
- 10,055% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,15% pour la catégorie A ;
- 2,25% pour la catégorie B ;
- 2,30% pour la catégorie C ;
- 2,40% l'an pour la catégorie D,

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2023-2» seront émises selon quatre catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ Catégorie C : sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;
- ✓ Catégorie D : sur une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B ;
- 5 ans pour la catégorie C ;
- 7 ans pour la catégorie D.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :

- 2,6588 années pour la catégorie A ;
- 4,1596 années pour la catégorie B ;
- 4,0933 années pour la catégorie C ;
- 5,3172 années pour la catégorie D.

### **Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des

emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **30/08/2023** sous le n° **23/005**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

#### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023 – 2 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts



provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**Tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2023-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres**

A fin juillet 2023, il existe treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2023-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

• **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même

qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Amen Bank Subordonné 2023-2 » visée par le CMF en date du 30/08/2023 sous le N° 23-1107, du document de référence « AMEN BANK 2023 » enregistré par le CMF en date du 30/08/2023 sous le N° 23-005. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2023.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2023 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de MAC SA, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2023 et le 20/10/2023.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Il doit être également accompagné par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire

### « ATL 2023-2 »

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :****Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune. Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

#### **But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

#### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

*Taux fixe* : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

*Taux fixe* : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale :**

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La durée pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie **B**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la **note provisoire** à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres :**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/07/2023** sous le n°**23-1104**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2023** sous le n° **23-003**, des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	114,309	114,328
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	158,514	158,543
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	131,339	131,362
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	142,603	142,629
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	136,851	136,873
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	139,121	139,149
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	131,382	131,403
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,841	52,849
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,517	38,524
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	131,122	131,146
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	115,203	115,223
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	114,901	114,922
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,339	20,343
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	139,594	139,622
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	136,424	136,443
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,140	13,142
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	195,229	195,265
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	13,019	13,020
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	110,606	110,624
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	114,244	114,266
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,931	15,934
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,144	2,144
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,449	70,458
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,720	149,845
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,137	112,329
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	122,147	122,167
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	159,910	160,034
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	596,327	596,683
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	155,010	156,318
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	197,469	197,283
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	105,324	105,529
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	145,575	145,489
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	174,366	174,609
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,649	160,824
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,591	25,662
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,451	101,540
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,087	1,087
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,089	1,090
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 514,709	2 517,761
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	157,621	157,835
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	254,875	254,911
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,249	3,262
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,888	2,899
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,422	56,510
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,423	1,424
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,279	1,277
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,282	1,277
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,854	16,001
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,970	12,043
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,633	15,713
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 036,241	5 045,092
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,468	95,711
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,296	1,291





## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

### LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nourira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
59. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis



57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société de Développement Economique de Kasserine  
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 12 septembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Madame Sawssen DALHOUMI.

**BILAN - ACTIFS**  
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892
	Moins : amortissements		-7 892	-7 700
			-	192
	Immobilisations corporelles	3	162 789	161 643
	Moins : amortissements		-162 025	-161 643
			764	-
	Immobilisations financières	4	7 331 300	7 381 300
	Moins : provisions		-775 129	-715 822
			6 556 171	6 665 478
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>6 556 935</b>	<b>6 665 670</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 556 935</b>	<b>6 665 670</b>
	Autres actifs courants	5	1 390 430	1 310 345
	Moins : provisions		-28 921	-26 762
			1 361 509	1 283 583
	Placements et autres actifs financiers	6	824 499	1 117 052
	Liquidités et équivalents de liquidités	7	154 762	66 183
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>2 340 770</b>	<b>2 466 818</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>8 897 705</b>	<b>9 132 488</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

		Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
	<hr/>			
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-4 165 922	-3 459 575
	Modifications comptables		179 976	179 976
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>2 325 939</b>	<b>3 032 286</b>
	Résultat de l'exercice		-419 662	-706 347
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>1 906 277</b>	<b>2 325 939</b>
<hr/>				
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Concours sur les ressources	<b>9</b>	5 718 890	5 700 952	
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>5 718 890</b>	<b>5 700 952</b>	
<hr/>				
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>10</b>	3 757	3 789	
Autres passifs courants	<b>11</b>	193 061	195 088	
Avances sur rétrocession de participation	<b>12</b>	1 075 720	906 720	
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-	
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 272 538</b>	<b>1 105 597</b>	
<b>Total des passifs</b>		<b>6 991 428</b>	<b>6 806 549</b>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>8 897 705</b>	<b>9 132 488</b>	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)



*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	13	114 882	105 172
Autres produits d'exploitation		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>114 882</b>	<b>105 172</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats d'approvisionnements consommés	14	-13 603	-14 698
Charges de personnel	15	-378 658	-399 848
Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-87 592	-366 998
Autres charges d'exploitation	17	-88 638	-57 489
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-568 491</b>	<b>-839 033</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-453 609</b>	<b>-733 861</b>
Produits financiers nets	18	2 394	2 766
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	19	-1 386	-3 648
Autres gains ordinaires	20	33 439	33 604
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>-419 162</b>	<b>-701 139</b>
Impôt sur les sociétés	21	-500	-5 208
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-419 662</b>	<b>-706 347</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-419 662</b>	<b>-706 347</b>

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		-419 662	-706 347
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		87 592	366 998
Variations de :			
- Autres actifs courants		-80 084	-84 658
- Fournisseurs et comptes rattachés		-32	-3 108
- Autres passifs courants		-2 027	-29 269
- Avances sur rétrocession de participation		169 000	54 526
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-245 213</b>	<b>-401 858</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 146	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		2 000	7 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>854</b>	<b>7 000</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Encaissement suite à la libération du capital		-	-
Variation des concours sur les ressources		17 938	5 674
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>17 938</b>	<b>5 674</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-226 421</b>	<b>-389 184</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6 &amp; 7</b>	<b>586 183</b>	<b>975 367</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 &amp; 7</b>	<b>359 762</b>	<b>586 183</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2022, le capital souscrit libéré est de 5 687 257 DT.

## **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2022, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

### **1) Immobilisations incorporelles et corporelles**

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

### **2) Titres de participation (ou placements à long terme)**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

### 3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

#### *a) Dividendes :*

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

#### *b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :*

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

#### *c) Produits de placements :*

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### *d) Plus-value sur cessions des participations :*

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

### 4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

## NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	3 179	-	-	3 179	2 987	192	-	3 179	-	192
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles (1)</b>	<b>7 892</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 892</b>	<b>7 700</b>	<b>192</b>	<b>-</b>	<b>7 892</b>	<b>-</b>	<b>192</b>
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	16 451	1 146	-	17 597	16 451	382	-	16 833	764	-
<b>Total des immobilisations corporelles (2)</b>	<b>161 643</b>	<b>1 146</b>	<b>-</b>	<b>162 789</b>	<b>161 643</b>	<b>382</b>	<b>-</b>	<b>162 025</b>	<b>764</b>	<b>-</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)</b>	<b>169 535</b>	<b>1 146</b>	<b>-</b>	<b>170 681</b>	<b>169 343</b>	<b>574</b>	<b>-</b>	<b>169 917</b>	<b>764</b>	<b>192</b>

**NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

---

	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>Participations :</b>	<b>6 232 171</b>	<b>6 291 478</b>
- Titres de participation SODEK ( <i>voir Note 4-1</i> )	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI ( <i>voir Note 4-2</i> )	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME ( <i>voir Note 4-3</i> )	976 000	976 000
- Titres de participation CDC ( <i>voir Note 4-4</i> )	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation ( <i>voir Note 4-1</i> )	-775 129	-715 822
<b>Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>
<b>Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>Prêt NEW PLAST COMPANY</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>6 556 171</b>	<b>6 665 478</b>

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION – SODEK**

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - SODEK :</b>	<b>2 652 000</b>	<b>775 129</b>	<b>1 876 871</b>
- ENNEJMA	50 000	2 000	48 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	119 667	130 333
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	136 500	93 500
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	213 807	86 193
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
<b>Titres de participation non libérés - SODEK :</b>	<b>97 000</b>	<b>-</b>	<b>97 000</b>
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :</b>	<b>-97 000</b>	<b>-</b>	<b>-97 000</b>
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
<b>Total en DT</b>	<b>2 652 000</b>	<b>775 129</b>	<b>1 876 871</b>



**NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI**

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - FOPRODI :</b>	<b>1 979 300</b>	<b>-</b>	<b>1 979 300</b>
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
<b>Titres de participation non libérés - FOPRODI :</b>	<b>30 000</b>	<b>-</b>	<b>30 000</b>
- INFOLAND	30 000	-	30 000
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :</b>	<b>-30 000</b>	<b>-</b>	<b>-30 000</b>
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
<b>Total en DT</b>	<b>1 979 300</b>	<b>-</b>	<b>1 979 300</b>

**NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME**

	Soldes au 31 décembre 2022		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - FSPME :</b>	<b>976 000</b>	-	<b>976 000</b>
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOG	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>976 000</b>	-	<b>976 000</b>

**NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC**

	<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - CDC :</b>	<b>1 400 000</b>	<b>-</b>	<b>1 400 000</b>
- SOTUP	400 000	-	400 000
- STE TIBA	1 000 000	-	1 000 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 400 000</b>	<b>-</b>	<b>1 400 000</b>

**NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>120 814</b>	<b>117 460</b>
- Impôt sur les Sociétés à reporter	116 849	113 380
- Crédit de TVA	3 965	4 080
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3 651</b>	<b>4 090</b>
<b>Intérêts à recevoir / OCA :</b>	<b>158 687</b>	<b>124 690</b>
- Intérêts / OCA - FULLA	12 894	10 490
- Intérêts / OCA - SOIP	174 714	140 960
- Moins : Provisions pour dépréciation	-28 921	-26 760
<b>Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)</b>	<b>184 944</b>	<b>176 840</b>
<b>Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré</b>	<b>548 798</b>	<b>548 790</b>
<b>Produits à recevoir (intérêts de retard sur libération du capital) (*)</b>	<b>344 615</b>	<b>311 680</b>
<b>Total en DT</b>	<b>1 361 509</b>	<b>1 283 580</b>

(\*) Le solde de cette rubrique se rapporte aux intérêts de retard imputables à la BFPME (actionnaire) sur la partie non encore libérée de sa participation dans le capital de la SODEK-SICAR dont un montant de 32 928 DT au titre de l'exercice 2022.

**NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Placements à court terme (très liquides) :</b>	<b>205 000</b>	<b>520 000</b>
- Bons de caisse - FSPME	205 000	220 000
- Bons de caisse - STB	-	300 000
<b>Prêts - échéances à moins d'un an :</b>	<b>50 000</b>	<b>75 552</b>
- AFRIQUE MARBRE	25 552	25 552
- NEW PLAST COMPANY	50 000	50 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-100 453	-74 901
<b>Prêts - Intérêts courus :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
<b>Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)</b>	<b>550 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Autres créances financières</b>	<b>19 499</b>	<b>21 500</b>
- Échéances à moins d'un an ALICO	-	19 500
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	36 999	19 500
- Moins : Provisions pour dépréciation	-17 500	-17 500
<b>Total en DT</b>	<b>824 499</b>	<b>1 117 052</b>

(\*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an déclarées impayées à la date de clôture s'élèvent à 550 000 DT. Suite à l'examen de la demande de rééchelonnement émanant du représentant légal de la Société "NEW PLAST COMPANY", SODEK- SICAR a accepté le rééchelonnement dudit prêt (Procès-verbal en date du 16 septembre 2021). Un avenant à ladite convention de prêt est en cours de concrétisation avec la Société "NEW PLAST COMPANY".

**NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

---

	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>Banques :</b>	<b>154 634</b>	<b>65 959</b>
- BH Bank	24 303	19 999
- BNA Bank	60	106
- STB	123 865	41 888
- ATTIJARI BANK	747	885
- QNB	5 659	3 081
<b>Caisse</b>	<b>128</b>	<b>224</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>154 762</b>	<b>66 183</b>

**NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications (*) comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>179 976</b>	<b>-3 125 824</b>	<b>-333 751</b>	<b>3 032 286</b>
Affectation perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-333 751	333 751	-
Perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-706 347	<b>-706 347</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>179 976</b>	<b>-3 459 575</b>	<b>-706 347</b>	<b>2 325 939</b>
Affectation perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-706 347	706 347	-
Perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-419 662	<b>-419 662</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>179 976</b>	<b>-4 165 922</b>	<b>-419 662</b>	<b>1 906 277</b>

*Il est à signaler qu'au 31 décembre 2022, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 1 357 479 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.*

*L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion en date du 13 janvier 2022 et en se basant sur le dernier plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration pour la période 2019-2025, a décidé la continuité d'exploitation de la Société.*

**NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 979 300	1 979 300
Affectation sur le fonds FSPME	1 188 449	1 204 229
Affectation sur le fonds CDC	2 551 141	2 517 423
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>5 718 890</b>	<b>5 700 952</b>

**NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :</b>	<b>3 757</b>	<b>3 789</b>
- LAKHDHER ALI	450	-
- CAJES	2 289	3 789
- CSD	1 018	-
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>3 757</b>	<b>3 789</b>



**NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Etat - impôts et taxes</b>	<b>14 872</b>	<b>20 608</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>77 022</b>	<b>80 941</b>
- Congés à payer	28 225	25 130
- Autres charges à payer (primes...)	48 797	55 811
<b>Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)</b>	<b>65 658</b>	<b>64 070</b>
<b>Organismes de sécurité sociale (CNSS)</b>	<b>35 054</b>	<b>29 230</b>
<b>CNRPS</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>432</b>	<b>216</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>193 061</b>	<b>195 088</b>

**NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Titres de participation :</b>	<b>1 075 720</b>	<b>906 720</b>
- ENNEJMA	48 000	48 000
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	90 000	49 500
- ADAMOIL	20 000	14 000
- NEW PLAST COMPANY	187 500	179 000
- MERVEILLE DU CENTRE	93 500	93 500
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	70 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	66 000	56 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	22 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	400 000	300 000
- GREEN PARC	400	400
- STE SAV	20 000	20 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 075 720</b>	<b>906 720</b>

**NOTE N°13 : REVENUS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Intérêts des placements monétaires	13 979	36 554
Plus-values sur actions	32 740	-
Jetons de présence	1 500	4 500
Commission de gestion des ressources FSPME	14 576	14 874
Commission de gestion des ressources CDC	38 655	38 655
Commission d'étude et d'assistance	4 523	-
Intérêts des prêts en comptes courants	1 679	3 359
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>114 882</b>	<b>105 172</b>

**NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Carburants et lubrifiants	10 701	12 360
Eau & électricité	1 255	977
Fournitures de bureaux	1 176	884
Fournitures de nettoyage	471	477
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>13 603</b>	<b>14 698</b>

**NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Salaires et compléments de salaires	307 647	334 593
Rémunérations exceptionnelles des administrateurs délégués	5 896	1 604
Charges sociales légales	53 927	52 397
Congés payés (variation)	3 006	-2 445
Autres charges de personnel	8 182	13 699
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>378 658</b>	<b>399 848</b>

**NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	574	275
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	59 307	329 461
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-7 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	27 711	44 262
<b>Total en DT</b>	<b>87 592</b>	<b>366 998</b>

**NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Services extérieurs :</b>	<b>75 845</b>	<b>44 640</b>
- Loyers et charges locatives	13 143	13 143
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	27 574	13 097
- Déplacements, missions et réceptions	1 949	707
- Primes d'assurance	1 603	2 444
- Entretiens & réparations	15 355	5 326
- Frais de formation	2 064	800
- Frais postaux et de télécommunications	2 288	2 241
- Publicité, publications et relations publiques	828	1 245
- Services bancaires et assimilés	368	361
- Jetons de présence	9 750	5 000
- Autres charges d'exploitation	923	276
<b>Impôts et taxes</b>	<b>12 793</b>	<b>12 849</b>
<b>Total en DT</b>	<b>88 638</b>	<b>57 489</b>

**NOTE N°18 : PRODUITS FINANCIERS NETS**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Intérêts des CCB	2 394	2 766
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 394</b>	<b>2 766</b>

**NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Pénalités fiscales	886	22
Contribution Sociale de Solidarité	500	300
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	-	3 288
Autres pertes exceptionnelles	-	38
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 386</b>	<b>3 648</b>

**NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Produits divers ordinaires	261	426
Intérêts de retard / libération du capital (*)	32 928	32 928
Autres gains ordinaires	250	250
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>33 439</b>	<b>33 604</b>

*(\*) Il s'agit des intérêts de retard imputables à la BFPME au titre de sa participation non encore libérée dans le capital de la SODEK-SICAR.*

**NOTE N°21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Impôt sur les Sociétés ( <i>voir NOTE 21-1</i> )	500	750
Retenue à la source libératoire / RCM	-	4 458
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>500</b>	<b>5 208</b>

**NOTE N°21-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL***(en DT)***Exercice clos le  
31 décembre 2022**

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-419 662</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>29 597</b>
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	886
- Dotations aux provisions non déductibles	27 711
- Contribution Sociale de Solidarité	500
<b>Déductions :</b>	<b>-</b>
<b>Résultat fiscal (perte)</b>	<b>-390 065</b>
<b>Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)</b>	<b>500</b>
<b>Retenues à la source</b>	<b>-3 717</b>
<b>Reports antérieurs</b>	<b>-113 632</b>
<b>Impôt sur les Sociétés à reporter au 31/12/2022</b>	<b>-116 849</b>



## **NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

---

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 359 762 DT, contre 586 183 DT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 39% et s'analysant comme suit :

---

	<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>Solde au 31/12/2021</b>
Avoirs en banques & caisse	154 762	66 183
Placements monétaires	205 000	520 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>359 762</b>	<b>586 183</b>

---

---

## NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

### 2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

**Suite 1 Note N°23**

<b>Société</b>	<b>Cessionnaire</b>	<b>Type de convention</b>	<b>Nombre de traites reçues</b>	<b>Montants des traites (DT)</b>	<b>Nantissement sur titres du cessionnaire</b>	<b>Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)</b>
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

**NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION***(en DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus	114 882	105 172
Autres produits d'exploitation	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>114 882</b>	<b>105 172</b>
Achats d'approvisionnements consommés	-13 603	-14 698
Services extérieurs et autres charges externes	-75 845	-44 640
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>25 434</b>	<b>45 834</b>
Charges de personnel	-378 658	-399 848
Impôts et taxes	-12 793	-12 849
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-366 017</b>	<b>-366 863</b>
Charges financières nettes	2 394	2 766
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-87 592	-366 998
Autres pertes ordinaires	-1 386	-3 648
Autres gains ordinaires	33 439	33 604
Impôt sur les sociétés	-500	-5 208
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-419 662</b>	<b>-706 347</b>
Effets des modifications comptables	-	-
<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>-419 662</b>	<b>-706 347</b>

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

*Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,*

**Rapport sur l'audit des états financiers**

---

***Opinion avec réserve***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.906.277 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (419.662) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion avec réserve***

- 1) Le Conseil d'Administration de la « SODEK-SICAR » réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2022, le capital souscrit, appelé et non encore libéré s'élève à 548.798 DT. Les intérêts de retard y afférents sont comptabilisés en produits à recevoir parmi les autres actifs courants au bilan de la « SODEK-SICAR » arrêté au 31 décembre 2022 pour un montant de 344.615 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

*(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 des états financiers).*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

### ***Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales***

Au 31 décembre 2022, les fonds propres (*déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré*) ont atteint 1.357.479 DT.

Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Tunis, le 01 septembre 2023

**Le Commissaire aux Comptes**

***Sawssen DALHOUMI, Expert comptable***



**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

*Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (antérieures et nouvelles)**

---

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 14.576 DT (hors TVA).

**Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants**

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- En sa qualité d'Administrateur Délégué de la SODEK SICAR et conformément aux dispositions de l'article 210 du Code des Sociétés Commerciales, M. Fathi KAHRI (représentant du Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine) a bénéficié d'une rémunération brute de 2.146 DT, relative à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 13 avril 2022. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT par mois. Cette rémunération a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors des réunions tenues le 14/10/2021 et le 13/01/2022.
  - En sa qualité d'Administrateur Délégué de la SODEK SICAR et conformément aux dispositions de l'article 210 du Code des Sociétés Commerciales, M. Mokhtar MNASSRI (Président de l'UTICA Kasserine) a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, relative à la période allant du 14 avril au 13 octobre 2022. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT par mois. Cette rémunération a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors des réunions tenues le 14/04/2022 et le 14/06/2022.
  - Le Directeur Général par intérim M. Mokhtar CHAABANI a été désigné par décision du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2022 pour la période allant du 14 octobre 2022 au 12 février 2023. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le Directeur Général par intérim de la SODEK-SICAR a bénéficié de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT par mois.
  - Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2022 pour un montant brut de 9.750 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2021.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 septembre 2023

**Le Commissaire aux Comptes**

*Sawssen DALHOUMI, Expert comptable*

# **AVIS DES SOCIÉTÉS**

## **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

### **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2023 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Walid Ben Salah (FINOR) & Mr Nouredine Hajji (AMC Ernst & Young).

**Bilan**  
**Arrêté au 30 Juin 2023**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
<b>Actif</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	118 511	148 698	95 996
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	228 717	111 481	142 225
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 424 249	6 016 049	6 377 728
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	93 083	28 870	93 236
AC5	Portefeuille d'investissement	5	386 167	348 137	364 508
AC6	Valeurs immobilisées	6	68 401	64 257	67 401
AC7	Autres actifs	7	75 186	61 480	66 090
<b>Total Actifs</b>			<b>7 394 314</b>	<b>6 778 972</b>	<b>7 207 184</b>

<b>Passif</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP	8	7	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	4 723	5 975	5 800
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 034 863	5 460 010	5 877 115
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	229 619	279 466	252 962
PA5	Autres passifs	12	244 275	247 872	220 730
<b>Total Passifs</b>			<b>6 513 487</b>	<b>5 993 323</b>	<b>6 356 607</b>

<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	649 375	543 296	543 262
CP5	Résultats reportés		867	2 343	2 343
CP6	Résultat de l'exercice		57 785	67 210	132 172
<b>Total capitaux propres</b>		14	<b>880 827</b>	<b>785 649</b>	<b>850 577</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>			<b>7 394 314</b>	<b>6 778 972</b>	<b>7 207 184</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 30 Juin 2023**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022	
<b>Passifs éventuels</b>					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	690 792	681 411	695 894
HB2	Crédits documentaires	16	301 581	363 598	397 751
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>992 373</b>	<b>1 045 009</b>	<b>1 093 645</b>
<b>Engagements donnés</b>					
HB4	Engagements de financements donnés	17	170 534	119 877	185 365
HB5	Engagements sur titres		7 350	7 350	7 350
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>177 884</b>	<b>127 227</b>	<b>192 715</b>
<b>Engagements reçus</b>					
HB7	Garanties reçues	18	2 369 647	2 197 888	2 392 032
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>2 369 647</b>	<b>2 197 888</b>	<b>2 392 032</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1er Janvier au 30 Juin 2023**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	Du 1er Janvier au 30 Juin 2023	Du 1er Janvier au 30 Juin 2022	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2022	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	310 669	252 669	540 473
PR2	Commissions (en produits)	20	80 282	77 546	157 455
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	18 098	16 224	37 236
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	14 735	13 635	27 700
	<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>423 784</b>	<b>360 074</b>	<b>762 864</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(163 492)	(121 636)	(264 168)
CH2	Commissions encourues	24	(4 434)	(3 469)	(7 846)
	<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(167 926)</b>	<b>(125 105)</b>	<b>(272 014)</b>
	<b>Produit net bancaire</b>		<b>255 858</b>	<b>234 969</b>	<b>490 850</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(28 763)	(14 082)	(37 366)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	12	(62)	(26)
PR7	Autres produits d'exploitation		125	92	338
CH6	Frais de personnel	27	(93 954)	(84 353)	(173 327)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(28 580)	(26 482)	(53 987)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 148)	(5 461)	(12 572)
	<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>99 550</b>	<b>104 621</b>	<b>213 910</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		111	223	254
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(41 876)	(37 634)	(81 992)
	<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>57 785</b>	<b>67 210</b>	<b>132 172</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>57 785</b>	<b>67 210</b>	<b>132 172</b>
	Résultat par action (en DT)	31	1,672	1,945	3,824

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 30 Juin 2023**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 30 Juin 2023	Du 1er Janvier au 30 Juin 2022	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
<b>Flux d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés	407 987	348 746	727 546
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(171 780)	(135 768)	(288 142)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	3	3 204	(1)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	2 500	(6 500)	(4 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(68 150)	(82 104)	(439 594)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	153 665	47 624	463 503
Titres de placements, titres de transaction	-	11	(64 989)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(102 019)	(92 518)	(202 369)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 751	16 165	(41 103)
Impôts sur les bénéfices	(49 182)	(44 265)	(80 764)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>176 775</b>	<b>54 595</b>	<b>69 587</b>
<b>Flux d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	11 759	13 879	25 889
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(18 671)	(7 735)	(22 016)
Acquisition / Cession immobilisations	(6 150)	(4 390)	(14 613)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(13 062)</b>	<b>1 754</b>	<b>(10 740)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts	(27 606)	(47 926)	(75 485)
Augmentation / diminution ressources spéciales	4 054	(1 211)	838
Dividendes versés	(27 648)	(24 192)	(24 192)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>(51 200)</b>	<b>(73 329)</b>	<b>(98 839)</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	112 513	(16 980)	(39 992)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	219 616	259 610	259 610
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>332 130</b>	<b>219 616</b>

## Notes aux états financiers arrêtés au 30 Juin 2023

### 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

### 2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2023, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.



## 2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

### 2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

### 2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 89.582 KTND au 30 juin 2023.

## 2.3- Traitement des intérêts impayés sur crédits

### Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

## 2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 500 071 KTND au 30/06/2023 contre 467 339 KTND au 30/06/2022 et se détaille comme suit:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	282 220	264 311	259 314
Provisions sur décotes de garanties	72 245	72 447	72 264
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056	89 582
Provision pour passifs et charges	41 147	32 641	34 770
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 389	6 261	6 236
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 668	5 577	5 312
Provision pour dépréciation de titres	2 233	2 409	2 399
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	573	482	512
Provision pour risques de contre partie hors bilan additionnelle	14	156	14
<b>Total</b>	<b>500 071</b>	<b>467 339</b>	<b>470 403</b>

## 2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	14%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	7%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## 2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titres de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

## 2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

### 1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir:

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

### 2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour. Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

### 3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT. L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

#### **4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :**

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

#### **5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :**

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

#### **6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :**

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

#### **7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :**

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

**Notes aux états financiers arrêtés au  
30 Juin 2023**

Chiffres présentés en milliers de dinars

**3.1 Notes sur les postes de l'actif**

**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 30/06/2023 un solde de 118 511 KTND contre 148 698 KTND au 30/06/2022. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Banque Centrale comptes ordinaires	31 750	102 275	40 785
Caisse espèces en dinars	31 847	19 874	22 539
Alimentation GAB	17 378	9 543	11 761
Remise des fonds à IBS	32 501	14 207	19 253
Caisse espèces en devises	4 596	2 814	1 617
Espèces en route	650	157	218
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14	14
<b>Sous total</b>	<b>118 736</b>	<b>148 884</b>	<b>96 187</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(225)	(186)	(191)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>118 511</b>	<b>148 698</b>	<b>95 996</b>

**Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 228 717 KTND au 30/06/2023 contre 111 481 KTND au 30/06/2022 et se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Placement dinars chez la BCT	90 000	73 000	10 000
Placement devises chez la BCT	60 358	3 204	51 806
Placements chez les correspondants étrangers	33 787	-	44 504
Créances sur autres établissements financiers	10 500	15 000	13 000
Autres concours	5 180	2 944	4 023
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	28 918	17 380	18 921
<b>Sous total</b>	<b>228 743</b>	<b>111 528</b>	<b>142 254</b>
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(26)	(47)	(29)
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>228 717</b>	<b>111 481</b>	<b>142 225</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Créances sur les établissements bancaires	-	-	218 243	96 528
Créances sur les établissements Financiers	-	-	10 500	15 000
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>228 743</b>	<b>111 528</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	199 825	-	-	-	199 825
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	28 918	-	-	-	28 918
<b>Total des créances brutes sur les étab. de crédit</b>	<b>228 743</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>228 743</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

### Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2023 un solde de 6 424 249 KTND contre 6 016 049 KTND au 30/06/2022, soit une variation de 408 200 KTND et se détaillent ainsi :

	30/06/2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
Comptes ordinaires débiteurs	508 203	464 122	427 399
Autres concours à la clientèle	6 408 126	6 041 663	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	81 709	59 851	75 248
<b>Sous total</b>	<b>6 998 038</b>	<b>6 565 636</b>	<b>6 919 110</b>
Agios et intérêts réservés	(129 742)	(129 773)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	(282 220)	(264 311)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 245)	(72 447)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)	(89 582)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>6 424 249</b>	<b>6 016 049</b>	<b>6 377 728</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	508 203	-	-	-	-	508 203
Autres concours à la clientèle	1 951 077	1 131 131	2 462 889	263 983	599 046	6 408 126
Crédits sur ressources spéciales	3 907	10 810	53 916	8 513	4 563	81 709
<b>Total des créances brutes sur la clientèle</b>	<b>2 463 187</b>	<b>1 141 941</b>	<b>2 516 805</b>	<b>272 496</b>	<b>603 609</b>	<b>6 998 038</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	508 203	508 203
Autres concours à la clientèle	-	6 408 126	6 408 126
Crédits sur ressources spéciales	-	81 709	81 709
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>6 998 038</b>	<b>6 998 038</b>
Agios et intérêts réservés	-	(129 742)	(129 742)
Provisions sur créances douteuses	-	(282 220)	(282 220)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(72 245)	(72 245)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(89 582)	(89 582)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>6 424 249</b>	<b>6 424 249</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provisions sur créances douteuses	(282 220)	(264 311)	(259 314)
Provisions sur décotes de garanties	(72 245)	(72 447)	(72 264)
<b>Total Provisions risque de contrepartie</b>	<b>(354 465)</b>	<b>(336 758)</b>	<b>(331 578)</b>
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)	(89 582)
<b>Total Provisions sur créances sur la clientèle</b>	<b>(444 047)</b>	<b>(419 814)</b>	<b>(421 160)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(48 555)	(53 224)	(45 363)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 822)	(9 208)	(8 863)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(8 207)	(6 680)	(7 533)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(48 943)	(44 926)	(44 702)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(1 487)	(1 445)	(1 340)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(13 719)	(14 281)	(12 412)
<b>Total agios et intérêts réservés</b>	<b>(129 742)</b>	<b>(129 773)</b>	<b>(120 222)</b>
<b>Total Agios et provisions sur clientèle</b>	<b>(573 789)</b>	<b>(549 587)</b>	<b>(541 382)</b>

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Engagements bilan*	6 342 389	5 956 633	624 550	587 118	6 966 940	6 543 751
Engagements hors bilan	584 079	616 166	9 679	9 557	593 758	625 723
<b>Sous-total</b>	<b>6 926 468</b>	<b>6 572 799</b>	<b>634 229</b>	<b>596 675</b>	<b>7 560 698</b>	<b>7 169 474</b>
Autres engagements**		-		-	31 098	21 885
<b>Total</b>	<b>6 926 468</b>	<b>6 572 799</b>	<b>634 229</b>	<b>596 675</b>	<b>7 591 796</b>	<b>7 191 359</b>

\*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 1 746 KTND.

\*\* Dont 36 965 KTND d'intérêts courus non échus et (9 131) KTND d'intérêts perçus d'avance.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<b>Stock de départ au 31/12/2022</b>	<b>(331 578)</b>
Dotations aux provisions	(29 949)
Reprises sur provisions	6 678
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	19
Utilisations	365
<b>Stock de clôture au 30/06/2023</b>	<b>(354 465)</b>

#### Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2023 à 93 083 KTND contre 28 870 KTND au 30/06/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Titres de placements</b>			
Bons de trésors à court terme	75 000	-	75 000
Créances rattachées	(787)	-	(634)
Titres en pension	18 870	28 870	18 870
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>93 083</b>	<b>28 870</b>	<b>93 236</b>



Les titres de placement sont répartis comme suit:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Bons de trésors à court terme	75 000	-	75 000
TITRE DICK	-	10 000	-
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500	4 500
TITRE SAOUEF	6 370	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000	8 000
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>93 870</b>	<b>28 870</b>	<b>93 870</b>

#### Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2023 à 386 167 KTND contre 348 137 KTND au 30/06/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Titres d'investissement	380 171	342 189	358 525
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	7 350	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420	3 420
<b>Sous total</b>	<b>394 789</b>	<b>356 807</b>	<b>373 143</b>
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(121)	(287)	(287)
Provisions pour dépréciation titres	(2 112)	(2 122)	(2 112)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 389)	(6 261)	(6 236)
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>386 167</b>	<b>348 137</b>	<b>364 508</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 30/06/2022	Créances rattachées	Provision	Total net au 30/06/2022
Titres d'investissement - BTA	215 658	(4 658)	-	211 000
Emprunt National	40 000	2414	-	42 414
Titres d'investissement - FG SICAR	54 616	1 805	(6 261)	50 160
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	30 690	1664	-	32 354
Titres de participation	3 420	-	(2 122)	1 298
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-	-	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(287)	3 561
<b>Total</b>	<b>355 582</b>	<b>1 225</b>	<b>(8 670)</b>	<b>348 137</b>

Désignation	Valeurs brutes au 30/06/2023	Créances rattachées	Provision	Total net au 30/06/2023
Titres d'investissement - BTA	215 658	(1 871)	-	213 787
Emprunt National	66 500	3 826	-	70 326
FCPR TANMYA	2 600	-	-	2 600
Titres d'investissement - FG SICAR	66 418	1 489	(6 389)	61 518
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	23 459	2 092	-	25 551
Titres de participation	3 420	-	(2 112)	1 308
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-	-	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(121)	3 727
<b>Total</b>	<b>389 253</b>	<b>5 536</b>	<b>(8 622)</b>	<b>386 167</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 30/06/2022	Acquis	Cession/ remb	Créances rattachées	Dotation	Reprise	Total net au 30/06/2023
Titres d'investissement - BTA	211 000	-	-	2 787	-	-	213 787
Emprunt National	42 414	26 500	-	1 412	-	-	70 326
FCPR TANMYA	-	2 600	-	-	-	-	2 600
Titres d'investissement- FG SICAR	50 160	12 400	(597)	(317)	(128)	-	61 518
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	32 354	-	(7 231)	428	-	-	25 551
Titres de participation	1 298	-	-	-	-	10	1 308
Part dans les entreprises liées	3 561	-	-	-	-	166	3 727
Part dans les entreprises Associées	7 350	-	-	-	-	-	7 350
<b>Total</b>	<b>348 137</b>	<b>41 500</b>	<b>(7 828)</b>	<b>4 310</b>	<b>(128)</b>	<b>176</b>	<b>386 167</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Bons de trésor et assimilables (BTA)	215 658	215 658	215 658
Emprunt National	66 500	40 000	60 000
FCPR TANMYA	2 600	-	-
Placement Fonds Gérés SICAR	66 418	54 616	54 616
Emprunts obligataires	23 459	30 690	25 690
Créances rattachés sur BTA	(1 871)	(4 658)	(3 148)
Créances rattachées sur emprunt national	3 826	2 414	1 800
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 489	1 806	2 353
Créances rattachés sur emprunts obligataires	2 092	1 663	1 556
<b>Total Titres d'investissement</b>	<b>380 171</b>	<b>342 189</b>	<b>358 525</b>

La parts dans les entreprises associées se détaillent comme suit:

En KTND

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 30/06/2023	Provision 30/06/2023	Valeur nette 30/06/2023	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
UIB Assurances*	146 995	48,998%	7 350	-	7 350	7 350	-	7 350
<b>Parts dans les entreprises associées</b>			<b>7 350</b>	<b>-</b>	<b>7 350</b>	<b>7 350</b>	<b>-</b>	<b>7 350</b>

\* le capital non libéré s'élève à 7 350 KTND

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 30/06/2023	Provision 30/06/2023	Valeur nette 30/06/2023	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
Internationale Sicar	169 990	34,00%	1 715	(121)	1 594	1 715	(287)	1 428
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	-	1 133	1 133	-	1 133
<b>Parts dans les entreprises liées</b>			<b>3 848</b>	<b>(121)</b>	<b>3 727</b>	<b>3 848</b>	<b>(287)</b>	<b>3 561</b>

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	30/06/2023	30/06/2022
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 112)	(2 122)
<b>Total</b>	<b>1 308</b>	<b>1 298</b>

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 30/06/2023	Provision 30/06/2023	Valeur nette 30/06/2023	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	226	271	497	226	271
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Sté Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	-	73	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 320	0,033%	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participations</b>			<b>3 420</b>	<b>2 112</b>	<b>1 308</b>	<b>3 420</b>	<b>2 112</b>	<b>1 308</b>

\*\* Attribution de 3 actions gratuites

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 -1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	1 871	660
UIB Finance	Rue lac Toba, 1053 Les berges du Lac, Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	2 306	619
Internationale SICAR	Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 688	488

Les renseignements sur l'entreprises associée de la banque se présente comme suit:

Entreprises Associée	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
UIB Assurances	Rue lac Toba, 1053 Les berges du Lac, Tunis	Assurance	49,00%	14 864	(128)

**Note 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 68 401 KTND au 30/06/2023 contre un solde de 67 401 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	<b>V. Brute au 31/12/2022</b>	<b>Acquis</b>	<b>Cessions/ Sortie</b>	<b>Reclassement</b>	<b>V. Brute au 30/06/2023</b>	<b>Amort. Cumulé 30/06/2023</b>	<b>VCN Au 30/06/2023</b>
Logiciels informatiques	40 911	1 116	-	-	42 027	(25 297)	16 730
Matériel pour traitements informatiques	2 408	-	-	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	37 229	719	-	-	37 948	(31 967)	5 981
Immeubles d'exploitation	20 838	-	-	-	20 838	(6 451)	14 387
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(334)	301
Agencement aménagement installation	64 744	386	-	-	65 130	(48 783)	16 347
Terrains	990	-	-	-	990	-	990
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(266)	11
Matériel roulant	4 565	-	-	-	4 565	(3 424)	1 141
Matériel et mobilier de bureau	8 417	451	-	-	8 868	(5 604)	3 264
Equipements logements de fonction	1	-	-	-	1	(1)	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 464	2 374	-	-	5 838	-	5 838
Immobilisations corporelles en cours	2 040	951	-	-	2 991	-	2 991
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Autres immobilisations corporelles	39	-	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(63)	309
<b>TOTAL</b>	<b>187 002</b>	<b>5 997</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>192 999</b>	<b>(124 598)</b>	<b>68 401</b>

	<b>Amort. Cumulé 31/12/2022</b>	<b>Dotation</b>	<b>Rep</b>	<b>Sortie</b>	<b>Reclass</b>	<b>Amort. Cumulé 30/06/2023</b>
Logiciels informatiques	(23 097)	(2 200)	-	-	-	(25 297)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(30 583)	(1 384)	-	-	-	(31 967)
Immeubles d'exploitation	(6 268)	(183)	-	-	-	(6 451)
Immeubles hors exploitation	(328)	(6)	-	-	-	(334)
Agencement aménagement installation	(47 987)	(796)	-	-	-	(48 783)
Fonds de commerce	(263)	(3)	-	-	-	(266)
Matériel roulant	(3 285)	(139)	-	-	-	(3 424)
Matériel et mobilier de bureau	(5 337)	(267)	-	-	-	(5 604)
Equipements logements de fonction	(1)	-	-	-	-	(1)
Immobilisations hors exploitation	(44)	(19)	-	-	-	(63)
<b>TOTAL</b>	<b>(119 601)</b>	<b>(4 997)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(124 598)</b>

### Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 75 186 KTND au 30/06/2023 contre 61 480 KTND au 30/06/2022 et se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Crédits aux personnels	29 568	24 388	23 841
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 974	21 496	18 465
Créances prises en charge par l'Etat	1 746	2 619	2 619
Action en défense	2 672	3 695	3 227
Divers autres actifs	18 942	8 897	18 182
Etat impôts et taxes	606	634	48
<b>Sous total Autres actifs</b>	<b>75 508</b>	<b>61 729</b>	<b>66 382</b>
Provisions sur autres actifs	(322)	(249)	(292)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>75 186</b>	<b>61 480</b>	<b>66 090</b>

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Débit à régulariser et divers	2 097	2 004	2 063
Produits à recevoir	2 969	4 753	2 942
Autres comptes de régularisation actif	8 074	7 192	7 583
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 918	6 631	4 961
SG - Débit à régulariser (*)	916	916	916
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation actifs</b>	<b>21 974</b>	<b>21 496</b>	<b>18 465</b>

(\*) La restitution dudit montant par le Groupe Société Générale est en cours.

### 3.2 Notes sur les postes du passif

#### Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 7 KTND au 30/06/2023 contre un solde nul au 30/06/2022.

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Banque Centrale comptes ordinaires passif	7	-	-
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30/06/2023 à 4 723 KTND contre 5 975 KTND au 30/06/2022 se détaillant comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	4 227	5 961	5 748
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	496	14	52
<b>Total</b>	<b>4 723</b>	<b>5 975</b>	<b>5 800</b>

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 4 227 KTND au 30/06/2023 se détaillant comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non- résidents	4 227	5 961	5 748
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>4 227</b>	<b>5 961</b>	<b>5 748</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	4 227	-	-	-	4 227
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	496	-	-	-	496
<b>Total</b>	<b>4 723</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 723</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	4 227	5 961
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	496	14
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 723</b>	<b>5 975</b>

Au 30/06/2023 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

#### Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 034 863 KTND au 30/06/2023 contre 5 460 010 KTND au 30/06/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dépôts à vue	1 670 975	1 554 001	1 615 939
Comptes d'épargne	2 165 181	1 971 845	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	1 940 630	1 671 364	1 852 144
Certificats de dépôts	94 672	113 699	109 402
Autres dépôts et avoirs	161 926	147 622	161 080
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479	1 479
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>6 034 863</b>	<b>5 460 010</b>	<b>5 877 115</b>

(\*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 670 975	-	-	-	1 670 975
Comptes d'épargne	2 165 181	-	-	-	2 165 181
Comptes à terme et bons de caisse	1 267 211	592 014	81 405	-	1 940 630
Certificats de dépôts	94 672	-	-	-	94 672
Autres dépôts et avoirs	161 926	-	-	-	161 926
Comptes de recouvrement SG	1 479	-	-	-	1 479
<b>Total</b>	<b>5 361 444</b>	<b>592 014</b>	<b>81 405</b>	<b>-</b>	<b>6 034 863</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Dépôts à vue	1 225	3 058	1 669 750	1 550 943	1 670 975	1 554 001
Comptes d'épargne	-	-	2 165 181	1 971 845	2 165 181	1 971 845
Comptes à terme et bons de caisse	7 644	4 657	1 932 986	1 666 707	1 940 630	1 671 364
Certificats de dépôts	-	-	94 672	113 699	94 672	113 699
Autres dépôts et avoirs	-	-	161 926	147 622	161 926	147 622
Comptes de recouvrement SG	1 479	1 479	-	-	1 479	1 479
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>10 347</b>	<b>9 194</b>	<b>6 024 516</b>	<b>5 450 816</b>	<b>6 034 863</b>	<b>5 460 010</b>

#### Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 229 619 KTND au 30/06/2023 contre 279 466 KTND au 30/06/2022 ; il se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Emprunts obligataires	39 440	51 218	45 698
Emprunts subordonnés	40 000	40 000	40 000
Ressources spéciales	31 399	25 161	27 228
Emprunt en devises	115 670	159 058	137 018
Dettes rattachées	3 110	4 029	3 018
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>229 619</b>	<b>279 466</b>	<b>252 962</b>

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée Indéterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 812	5 075	17 662	2 578	4 273	-	31 399
Emprunts obligataires	5 514	5 773	17 161	7 750	3 243	-	39 440
Emprunt en devise	25 439	25 439	64 791	-	-	-	115 670
Dettes rattachées	3 110	-	-	-	-	-	3 110
<b>Total Emprunt et ressources spéciales</b>	<b>35 875</b>	<b>36 287</b>	<b>99 614</b>	<b>10 328</b>	<b>7 515</b>	<b>40 000</b>	<b>229 619</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Emprunts obligataires	-	-	39 440	51 218
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	115 670	159 058
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	655	978
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	2 481	2 942
<b>Total Emprunts matérialisés et non matérialisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>198 246</b>	<b>254 196</b>
Ressources spéciales	-	-	31 399	25 161
Dettes rattachées Ressources spéciales	-	-	(26)	110
<b>Total ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 373</b>	<b>25 271</b>
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>229 619</b>	<b>279 466</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 30/06/2023 se détaille comme suit:

	Solde d'ouverture au 31/12/2022	Emissions	Ecart de change	Remb	Solde de clôture au 30/06/2023
Emprunt obligataire	45 698	-	-	(6 258)	39 440
Dettes rattachées	1 722	-	-	315	2 037
<b>Total</b>	<b>47 420</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5 943)</b>	<b>41 477</b>

**Emprunts obligataires :**

(en KTND)

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'obligations	Montant Souscrit	Encours au 30/06/2023
UIB 2009-2	70,3 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25 000	3 322
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45 300	15 855
UIB 2011-1	31,75 MDT	Cat B 6,3%	20	100	317 500	31 750	14 288
UIB 2012-1	0,45 MDT	Cat C 6,7%	20	100	4 500	450	225
UIB 2016	28,750 MDT	Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	28 750	5 750
<b>Total=</b>							<b>39 440</b>

**Emprunts subordonnés Société Générale :**

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

**Note 12 : Autres passifs**

Les Autres Passifs présentent un solde de 244 275 KTND au 30/06/2023 contre 247 872 KTND au 30/06/2022 et se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Comptes d'attente et de régularisation passif	38 432	44 625	34 391
Etat impôts et taxes	43 206	37 454	44 074
Sommes dues au personnel	37 769	35 802	34 995
Valeurs exigibles après encaissement	28 561	36 021	23 733
Provision pour passifs et charges	41 147	32 641	34 770
Provision sur engagement hors bilan	5 682	5 733	5 326
Saisies arrêts clients	8 868	12 033	12 008
Provision sur chèques certifiés	17 131	24 391	12 336
Charges provisionnées pour congé à payer	8 735	6 931	6 870
Cotisation CNSS	12 936	11 284	9 442
Fournisseurs factures à payer	1 808	957	2 785
<b>Total Autres passifs</b>	<b>244 275</b>	<b>247 872</b>	<b>220 730</b>



Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision pour risques divers*	7 617	343	2 542
Provision pour avantages post emploi	32 332	30 117	31 068
Provision sur action en défense	720	1 840	681
Provision pour action en justice	478	341	479
<b>Total Provision pour passifs et charges</b>	<b>41 147</b>	<b>32 641</b>	<b>34 770</b>

(\*) - Une provision d'un montant de 5 075 KTND a été constituée suite à la réception d'une notification d'un jugement par défaut condamnant solidairement l'UB à payer ledit montant à titre d'amende. Un recours en opposition a été initié.

- Une provision d'un montant de 2 275 KTND a été constituée en couverture du risque social relatif au redressement CNSS au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND dont 2 065 KTND de pénalités.

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Créditeurs divers	1 997	1 512	1 151
Charges à payer	26 394	23 990	29 268
Divers comptes de suspens	3 777	10 705	(924)
Prime d'assurance crédit à reverser	2 020	5 371	1 931
Commission de garantie et de péréquation change	857	29	615
Autres produits perçus d'avance	2 308	1 620	1 048
Produits perçus d'avance	657	1 008	715
Fournisseurs bons de carburant	213	213	215
Assurance vie personnel	72	110	71
Dividendes à payer	137	67	100
Sommes à régler liées aux op avec clientèle	-	-	201
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation passif</b>	<b>38 432</b>	<b>44 625</b>	<b>34 391</b>

### 3.3 Notes sur les capitaux propres

#### Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 649 375 KTND au 30/06/2023 contre 543 296 KTND au 30/06/2022 soit une augmentation de 106 079 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Primes liées au capital	24 800	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280	17 280
Autres réserves	587 571	482 571	482 570
Fonds social	19 724	18 645	18 612
<b>Total Réserves</b>	<b>649 375</b>	<b>543 296</b>	<b>543 262</b>

## Note 14 : Capitaux Propres

Au 30/06/2023, le capital social s'élève à 172 800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 880 827 KTND au 30/06/2023 contre 850 577 KTND au 31/12/2022, soit une variation 30 250 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2023</b>	<b>172 800</b>	<b>2 343</b>	<b>17 280</b>	<b>482 570</b>	<b>18 612</b>	<b>24 800</b>	<b>132 172</b>	<b>850 577</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 172	-	105 000	1 000	-	(132 172)	-
Distribution de dividendes	-	(27 648)	-	-	-	-	-	(27 648)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	57 785	57 785
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	113	-	-	113
<b>Situation au 30 juin 2023</b>	<b>172 800</b>	<b>867</b>	<b>17 280</b>	<b>587 570</b>	<b>19 725</b>	<b>24 800</b>	<b>57 785</b>	<b>880 827</b>

## 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

### Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 690 792 KTND au 30/06/2023 contre 681 411 KTND au 30/06/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	407 852	432 548	424 138
Avals donnés en devises	29 172	20 014	28 848
Cautions émises en faveur de la clientèle	243 624	220 074	234 063
Avals donnés en dinars	10 144	8 775	8 845
<b>Total Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>690 792</b>	<b>681 411</b>	<b>695 894</b>

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	690 792	681 411
<b>Cautions, avals et autres garanties donnés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>690 792</b>	<b>681 411</b>

### Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 301 581 KTND au 30/06/2023 contre 363 598 KTND au 30/06/2022. Le solde se détaille ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Ouverture de Credoc import confirmé	237 387	300 640	300 685
Ouverture Credoc import non confirmé	56 630	60 839	95 837
<b>Sous total credoc import</b>	<b>294 017</b>	<b>361 479</b>	<b>396 522</b>
Confirmation de Credoc export	7 564	1 412	611
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	707	618
<b>Sous total credoc export</b>	<b>7 564</b>	<b>2 119</b>	<b>1 229</b>
<b>Total Crédits documentaires</b>	<b>301 581</b>	<b>363 598</b>	<b>397 751</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	237 387	300 640
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	56 630	60 839
<b>Sous total Credoc import</b>	-	-	<b>294 017</b>	<b>361 479</b>
Confirmation de Credoc export	-	-	7 564	1 412
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	-	707
<b>Sous total Credoc export</b>	-	-	<b>7 564</b>	<b>2 119</b>
<b>Total Crédits documentaires</b>	-	-	<b>301 581</b>	<b>363 598</b>

### Note 17 : Engagements de financements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 170 534 KTND au 30/06/2023 contre 119 877 KTND au 30/06/2022.

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	170 534	119 877	185 365
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	<b>170 534</b>	<b>119 877</b>	<b>185 365</b>

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	170 534	119 877
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	-	-	<b>170 534</b>	<b>119 877</b>

## Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 369 647 KTND au 30/06/2023 contre 2 197 888 KTND au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Garanties reçues des autres établissements de crédit	566 411	609 367	642 961
Compagnies d'assurance	240	280	240
Garanties reçues de la clientèle	1 654 306	1 443 399	1 607 347
Garanties reçus de l'Etat	131 568	130 562	125 185
Garantie ARIZ	17 122	14 280	16 299
<b>Total Garanties reçues</b>	<b>2 369 647</b>	<b>2 197 888</b>	<b>2 392 032</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 566 411 KTND au 30/06/2023 contre 609 367 KTND au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	407 852	432 548	424 138
Garanties données par la Société Générale	18	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	113 979	112 862	154 464
Confirmation banque Credoc export	7 564	2 119	1 230
Garanties reçues des correspondants locaux	36 998	61 820	63 111
<b>Total Garanties reçues des autres établissements de crédit</b>	<b>566 411</b>	<b>609 367</b>	<b>642 961</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 654 306 KTND au 30/06/2023 contre 1 443 399 KTND au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Garanties hypothécaires	1 507 289	1 339 697	1 467 389
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	147 017	103 702	139 958
<b>Total Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>1 654 306</b>	<b>1 443 399</b>	<b>1 607 347</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 131 568 KTND au 30/06/2023 contre 130 562 KTND au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Autres garanties reçues de l'Etat	53 738	50 607	47 406
SOTUGAR	59 037	63 944	58 607
FNG ,FOPRODI & FONAPRA	18 793	16 011	19 172
<b>Total Garanties reçues de l'Etat</b>	<b>131 568</b>	<b>130 562</b>	<b>125 185</b>

## Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Achat au comptant	79 505	11 847
Vente au comptant	79 223	8 630

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 30/06/2023 comme suit :

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Achat à terme	141 371	148 596
Vente à terme	139 599	146 134

Les opérations de changes à terme sont contractées à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 310 669 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	6 611	3 773	6 768
Opérations avec la clientèle	297 046	239 057	515 975
Autres intérêts et revenus assimilés	7 012	9 839	17 730
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>310 669</b>	<b>252 669</b>	<b>540 473</b>

#### Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 80 282 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Commissions sur comptes	17 835	15 911	32 826
Commissions sur opérations de caisse	1 147	990	2 195
Commissions sur crédits	25 184	24 589	49 599
Commissions sur monétique banque à distance	18 290	18 671	37 597
Autres commissions	4 601	4 861	9 643
Commissions sur moyens de paiement	7 276	6 454	13 598
Autres produits sur services financiers	5 949	6 070	11 997
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>80 282</b>	<b>77 546</b>	<b>157 455</b>

#### Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 18 098 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Gain net sur titres de transaction	-	11	11
Gain net sur titres de placement	2 972	-	4 886
Gain net sur opérations de change	15 126	16 213	32 339
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>18 098</b>	<b>16 224</b>	<b>37 236</b>

#### Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 14 735 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Moins-value titres invest SICAR	-	(735)	(16)
Intérêts sur obligations	1 315	1 259	2 899
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	700	2 219	2 267
Intérêts sur bons de trésor assimilables	9 085	9 245	18 486
Intérêts et revenus sur emprunt national	3 034	1 353	3 493
Revenus titres d'investissement SICAR	601	294	571
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>14 735</b>	<b>13 635</b>	<b>27 700</b>

**Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 1 63 492 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 441	624	2 568
Emprunts et ressources spéciales	7 663	9 666	18 292
Opérations avec la clientèle	154 220	111 004	242 561
Autres intérêts et charges	168	342	747
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>163 492</b>	<b>121 636</b>	<b>264 168</b>

**Note 24 : Commissions encourues**

Les commissions encourues totalisent 4 434 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Commissions monétiques	3 225	2 398	5 485
Redevances et prestations	250	150	357
Autres commissions	235	194	305
Rémunération du fonds géré SICAR	338	396	978
Frais de confection carnet de chèques	79	60	147
Frais télégrammes télex	128	103	230
Règlement télécom SMS Banking	179	168	344
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>4 434</b>	<b>3 469</b>	<b>7 846</b>

**Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 28 763 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Cout net du risque clientèle	23 631	13 829	35 427
Cout net du risque divers	5 132	253	1 939
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>28 763</b>	<b>14 082</b>	<b>37 366</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie*	29 949	22 379	41 993
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(6 678)	(8 623)	(13 268)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(19)	(21)	(199)
Dotations aux provisions collectives	-	-	6 526
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	608	173	547
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(253)	(202)	(839)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	-	(143)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	365	357	904
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(365)	(357)	(904)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	232	877	3 853
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(232)	(877)	(3 853)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	-	-	5 653
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	-	(5 653)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	-	-	8 905
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	-	-	(8 905)
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	-	(2 723)
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	-	-	(4)
Pertes couvertes sur créances cédées	-	-	2 727
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	-	(16 695)
Pertes couvertes sur créances radiées	-	-	16 695
Pertes non couvertes de contrepartie	24	123	817
Gain de cession	-	-	(7)
<b>Total Cout net du risque clientèle</b>	<b>23 631</b>	<b>13 829</b>	<b>35 427</b>

(\*) Le coût net du risque de contrepartie au 30 juin 2023 a subi une variation sensible en lien avec le déclassement de certaines créances

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 115	105	2 557
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(677)	(1 951)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(41)	(25)	(119)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	102	138	261
Perte sur éléments hors exploitation	-	697	1 884
Gain sur éléments hors exploitation	(78)	(45)	(829)
Perte sur autres éléments d'exploitation	34	60	136
<b>Total Cout net du risque divers</b>	<b>5 132</b>	<b>253</b>	<b>1 939</b>

#### **Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -12 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	154	120	94
Reprise de provisions sur titres de participation	(166)	(58)	(68)
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>(12)</b>	<b>62</b>	<b>26</b>



## Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 93 954 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Rémunération du personnel	70 009	64 609	131 421
Charges sociales	18 303	16 273	34 260
Autres charges de personnel	4 379	3 746	6 969
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	1 263	-	677
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	-	(275)	-
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>93 954</b>	<b>84 353</b>	<b>173 327</b>

## Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 28 580 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Frais d'exploitation non bancaires	11 235	9 783	20 209
Autres charges générales d'exploitation	17 345	16 699	33 778
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>28 580</b>	<b>26 482</b>	<b>53 987</b>

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 17 345 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Loyers commerciaux	2 366	2 181	4 681
Maintenance logiciel informatique	2 690	2 447	4 880
Autres services extérieurs	465	479	988
Assurance globale banque	436	416	854
Maintenance matériel informatique	606	716	1 400
Entretien et nettoyage immeubles	466	382	792
Loyer personnel logements de fonction	148	140	291
Gardiennage et surveillance	415	800	1 191
Assurance immeubles et voitures	251	233	493
Honoraires commissaires aux comptes	360	383	712
Rémunération d'intermédiaires	497	570	1 374
Sous-traitance archives	143	76	153
Frais judiciaires	44	60	146
Entretien et réparation divers	326	296	780
Sous- traitance informatique	14	11	25
Commissions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	8 118	7 509	15 018
<b>Total Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>17 345</b>	<b>16 699</b>	<b>33 778</b>

\*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

### Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 41 876 KTND se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt</b>	<b>136 851</b>	<b>127 757</b>	<b>266 818</b>
(+) Déductions nets Réintégrations	1 079	(667)	7 236
<b>Résultat fiscal avant provisions</b>	<b>137 930</b>	<b>127 090</b>	<b>274 054</b>
- Déduction provisions	30 555	22 552	48 819
<b>Résultat fiscal</b>	<b>107 375</b>	<b>104 538</b>	<b>225 235</b>
Réinvestissement	-	-	15 000
<b>Résultat fiscal après réinvestissement</b>	<b>107 375</b>	<b>104 538</b>	<b>210 235</b>
Taux d'impôt	35,00%	35,00%	35,00%
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>37 581</b>	<b>36 588</b>	<b>73 582</b>
Taux de la contribution sociale de solidarité	4,00%	1,00%	4,00%
<b>Contribution sociale de solidarité (4%)*</b>	<b>4 295</b>	<b>1 045</b>	<b>8 409</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>41 876</b>	<b>37 634</b>	<b>81 992</b>

\*Relèvement de la contribution sociale de solidarité à 4% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidé au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi finances pour l'année 2023.

### Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 30/06/2023 est de 1,672 DT.

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat de la période	57 785	67 210	132 172
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	1,672	1,945	3,824

Le résultat par action ainsi déterminé en 2023 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat de la période attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

### 3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

#### Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	118 736	148 885	96 187
Créances sur les établissements bancaires et financiers	218 121	96 515	129 229
Emprunts auprès de la banque centrale	(7)	-	-
Dépôts des établissements bancaires	(4 224)	(2 756)	(5 748)
Dépôts des établissements financiers *	(496)	(14)	(52)
<b>Total</b>	<b>332 130</b>	<b>242 630</b>	<b>219 616</b>

\*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

#### Note 33: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 Septembre 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **AVIS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques - UIB**

## **Introduction**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 16 Avril 2021 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2023, et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 880 827 KDT y compris un résultat bénéficiaire de 57 785 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2023, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

## **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques « UIB », au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Observation**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui indique ce qui suit :

- la banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2021, dont les derniers résultats ont été notifiés le 23 Janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

A ce titre, une provision pour risques a été constituée pour un montant de 2 275 KTND.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

- la banque a reçu, en 2023, une notification d'un jugement par défaut condamnant solidairement l'UIB à payer un montant de 5 075 KTND à titre d'amende. La banque a initié un recours en opposition, et constitué une provision d'égal montant en couverture du risque inhérent à cette affaire.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Tunis, le 06 septembre 2023**

### **Les commissaires aux comptes**

**FINOR**  
**Walid Ben Salah**

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine Hajji**

# **SANADETT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 juin 2023.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 juin 2023 totalise 63 683 154 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 30 juin 2023 reflète correctement la situation de votre société.

### ***Paragraphe d'observation***

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### ***Autres Obligations légales et Règlementaires***

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le deuxième trimestre 2023, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 juillet 2023  
**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30/06/2023**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>			
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	2 544 770	2 780 849	2 920 198
b- Obligations et valeurs assimilées	42 249 494	43 788 150	42 653 493
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>			
a- Placements monétaires	6 025 302	0	2 015 997
b- Disponibilités	12 960 716	10 356 136	10 916 021
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	6 466	312	312
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>63 786 748</b>	<b>56 925 447</b>	<b>58 506 020</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	38 137	26 844	15 687
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	65 457	44 378	78 128
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>103 594</b>	<b>71 222</b>	<b>93 815</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	62 391 584	55 817 846	56 379 804
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	57	33	33
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 291 513	1 036 347	2 032 368
<b>ACTIF NET</b>	<b>63 683 154</b>	<b>56 854 225</b>	<b>58 412 205</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>63 786 748</b>	<b>56 925 447</b>	<b>58 506 020</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 30/06/2023**  
**(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/04/2023</u> <u>Au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/04/2022</u> <u>Au 30/06/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 30/06/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>					
a- Dividendes	73 403	73 403	68 918	68 918	68 918
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	620 912	1 219 837	612 722	1 203 736	2 413 330
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	193 180	335 709	95 938	263 996	477 159
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>887 494</b>	<b>1 628 948</b>	<b>777 579</b>	<b>1 536 651</b>	<b>2 959 407</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	147 115	289 469	144 159	297 501	583 029
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>740 379</b>	<b>1 339 480</b>	<b>633 420</b>	<b>1 239 150</b>	<b>2 376 378</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	25 702	56 836	31 194	62 641	133 068
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>714 677</b>	<b>1 282 643</b>	<b>602 226</b>	<b>1 176 509</b>	<b>2 243 309</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	34 195	8 869	-96 365	-140 162	-210 941
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>748 872</b>	<b>1 291 513</b>	<b>505 861</b>	<b>1 036 347</b>	<b>2 032 368</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b> <b>( annulation )</b>	-34 195	-8 869	96 365	140 162	210 941
- <b>Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>	-28 829	18 974	-24 244	25 076	74 617
- <b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>	147 874	297 259	121 344	205 036	505 335
- <b>Frais de négociation de titres</b>	-499	-810	0	-440	-440
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>833 223</b>	<b>1 598 066</b>	<b>699 326</b>	<b>1 406 181</b>	<b>2 822 822</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 30/06/2023**

	<u>Du 01/04/2023</u> <u>Au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/06/2023</u>	<u>Du 01/04/2022</u> <u>Au 30/06/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 30/06/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>					
a- Resultat d 'Exploitation	714 677	1 282 643	602 226	1 176 509	2 243 309
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	-28 829	18 974	-24 244	25 076	74 617
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	147 874	297 259	121 344	205 036	505 335
d- Frais de négociation de titres	-499	-810	0	-440	-440
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-2 265 148	-2 265 148	-2 090 481	-2 090 481	-2 090 481
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>					
a- <b>Souscriptions</b>					
– Capital	22 995 766	41 150 640	25 422 904	52 315 114	98 049 922
– Régularisation des sommes non distribuables	22 947	219 878	16 712	182 268	361 233
– Régularisation des sommes distribuables	-97 520	631 410	-865 394	233 117	1 438 724
b- <b>Rachats</b>					
– Capital	-18 949 041	-35 439 266	-30 347 355	-57 695 188	-103 193 657
– Régularisation des sommes non distribuables	-23 894	-234 895	-26 339	-201 009	-404 195
– Régularisation des sommes distribuables	304 701	-389 737	592 812	-566 520	-1 842 906
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 821 033</b>	<b>5 270 948</b>	<b>-6 597 815</b>	<b>-6 416 518</b>	<b>-4 858 538</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>					
a- en début de La période	60 862 121	58 412 205	63 452 040	63 270 743	63 270 743
b- en fin de la période	63 683 154	63 683 154	56 854 225	56 854 225	58 412 205
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>					
a- en début de la période	543 985	528 432	572 687	576 988	576 988
b- en fin de la période	581 794	581 794	526 201	526 201	528 432
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,460</b>	<b>109,460</b>	<b>108,047</b>	<b>108,047</b>	<b>110,539</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,11%</b>	<b>5,05%</b>	<b>4,37%</b>	<b>4,32%</b>	<b>4,41%</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**Arrêtés au 30 juin 2023**

**PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV**

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 30 juin 2023 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

**2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
<b><i>Titres OPCVM</i></b>					
TN9APUZ8DQ V0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	312 294	0,49%
TNUR2EE3X1 V2	FCP SALAMETT CAP	39 830	786 426	800 145	1,26%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	516 370	0,81%
TNEEIQKVLG3 8	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	312 909	0,49%
TN0004200937	GENERALE OBLIG SICAV	3 000	362 861	406 086	0,64%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	196 966	0,31%
<b>TOTAL</b>			<b>2 471 820</b>	<b>2 544 770</b>	<b>4,00%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

##### *b.1 Les obligations de sociétés*

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES :	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	1 000	275 000	276 730	0,43%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	265 900	279 256	0,44%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	250 000	251 573	0,40%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	898 200	948 076	1,49%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	720 000	725 541	1,14%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	1 976 000	2 020 623	3,17%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	180 000	188 041	0,30%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	800 000	835 738	1,31%
TN0004700704	ATL 2017-1	10 000	200 000	203 693	0,32%
TN0004700761	ATL 2018/1 TMM+2,2%	5 000	100 000	107 412	0,17%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 500 000	1 587 367	2,49%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 441 000	1 483 117	2,33%
TN0001900836	BH 2009	40 000	612 000	632 350	0,99%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 050 860	1,65%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 107 386	1,74%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	99 480	100 486	0,16%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	132 900	135 928	0,21%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	487 500	496 737	0,78%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 750 000	1 828 310	2,87%
TN0002102135	TLF 2023-1	10 000	1 000 000	1 015 031	1,59%
<b>TOTAL</b>			<b>14 787 980</b>	<b>15 274 256</b>	<b>23,98%</b>

**b.2 Emprunts d'État**

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	30/06/2023	
				Valeur au	% de l'actif net
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	<b>6 800</b>	6 775 147	6 927 170	10,88%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	<b>1 000</b>	990 791	1 026 692	1,61%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	<b>1 000</b>	990 167	1 026 068	1,61%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	<b>1 000</b>	988 090	1 023 991	1,61%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	<b>500</b>	494 526	512 477	0,80%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	<b>500</b>	494 760	512 711	0,81%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	<b>15 000</b>	14 845 591	15 019 607	23,58%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	<b>500</b>	482 551	488 352	0,77%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	<b>35 000</b>	437 500	438 170	0,69%
<b>Total</b>			<b>26 499 123</b>	<b>26 975 238</b>	<b>42,36%</b>

**AC2- les placements monétaires et disponibilités**

**a. Les placements monétaires**

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	30/06/2023	
					Valeur au	% de l'actif net
Prise en pension livrée 32 j (1)	BIAT	9,00%	05/06/2023	2 000 848	2 013 854	3,16%
Prise en pension livrée 60 j (2)	AMEN BANK	9,10%	18/08/2023	3 999 317	4 011 448	6,30%
<b>TOTAL</b>				<b>6 000 165</b>	<b>6 025 302</b>	<b>9,46%</b>

(1) Pension Livrée BIAT 9,02% au 05/06/2023 pour 30 j jours BTA 7% Novembre 2023

(2) Pension Livrée Banque Amen 9,10% au 19/06/2023 pour 60j jours BTA 7,4 % Février 2030

**b. Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023, à 12 960 716 Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

**AC3- Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023, à 6 466 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	32 257	9 042	3 787
Rémunération à payer au dépositaire	5 881	17 802	11 900
<b>Total</b>	<b>38 137</b>	<b>26 844</b>	<b>15 687</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Frais de publication	793	834	719
Jeton de présence	8 890	9 317	15 000
Redevances CMF	5 295	4 934	5 466
Honoraires du commissaire aux comptes	28 574	16 380	34 780
Créditeurs divers	21 905	12 912	22 163
<b>Total</b>	<b>65 457</b>	<b>44 378</b>	<b>78 128</b>

Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Retenues à la source	5 151	5 020	5 896
TCL	985	797	996
Autres créiteurs	15 769	7 095	15 270
<b>Total</b>	<b>21 905</b>	<b>12 912</b>	<b>22 163</b>

### **CP1- Capital**

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant la deuxième trimestre 2023 se détaillent ainsi :

#### **Capital au 31/03/2023**

Montant	58 227 261
Nombre de titres	543 985
Nombre d'actionnaires	287

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	22 995 766
Nombre de titres émis	214 852
Nombre d'actionnaires entrants	6

#### **Rachats effectués**

Montant	-18 949 041
Nombre de titres rachetés	177 043
Nombre d'actionnaires sortants	34

#### **Autres effets sur capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	147 874
Régularisation des sommes non distribuables	-948
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-28 829
Frais de négociation de titres	-499

#### **Capital au 30/06/2023**

Montant	62 391 584
Nombre de titres	581 794
Nombre d'actionnaires	259

### **CP2- Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables période antérieures.

Le solde de ce poste au 30 juin 2023 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 282 644
Régularisation du résultat distribuable de la période	8 869
Résultat distribuable des exercices antérieurs	58
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	(1)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>1 291 570</b>

**PR1- Revenus du portefeuille titres**

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des titres OPCVM	73 403	73 403	68 918	68 918	68 918
Revenus des bons de trésor assimilables	340 032	684 547	348 343	692 858	1 397 200
Revenus des obligations	280 880	535 290	264 379	510 878	1 016 130
<b>Total</b>	<b>694 315</b>	<b>1 293 240</b>	<b>681 640</b>	<b>1 272 655</b>	<b>2 482 248</b>

**PR2- Les revenus de placements monétaires**

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des comptes de dépôt	105 891	206 817	95 938	263 996	461 141
Intérêts sur placements Monétaire	87 289	128 892	0	0	16 018
<b>Total</b>	<b>193 180</b>	<b>335 709</b>	<b>95 938</b>	<b>263 996</b>	<b>477 159</b>

**CH1- Charges de gestion des placements**

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	144 158	283 588	141 192	291 599	571 129
Rémunération du dépositaire	2 956	5 881	2 967	5 902	11 900
<b>Total</b>	<b>147 115</b>	<b>289 469</b>	<b>144 159</b>	<b>297 501</b>	<b>583 029</b>

**CH2- Autres charges**

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Commissaire aux comptes	3 280	12 280	9 100	17 380	43 955
Redevance CMF	16 151	31 773	15 819	32 670	63 989
Publicité et publication	339	674	339	674	1 460
Jetons de présence	3 402	7 015	3 740	7 442	15 000
TCL	2 514	4 667	2 187	4 252	8 409
Contribution sociale de solidarité	0	400	0	200	210
Autres	15	28	10	22	46
<b>Total</b>	<b>25 702</b>	<b>56 836</b>	<b>31 194</b>	<b>62 641</b>	<b>133 068</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS****4-1 Données par action**

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
· Revenus des placements	2,800	2,920	5,600
· Charges de gestion des placements	-0,498	-0,565	-1,103
· Revenu net des placements	<b>2,302</b>	<b>2,355</b>	<b>4,497</b>
· Autres charges d'exploitation	-0,098	-0,119	-0,252
· Résultat d'exploitation	<b>2,205</b>	<b>2,236</b>	<b>4,245</b>
· Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	-0,266	-0,399
· Sommes distribuables de la période	<b>2,220</b>	<b>1,969</b>	<b>3,846</b>

· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,015	0,266	0,399
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,033	0,048	0,141
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,511	0,390	0,956
· Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,542</b>	<b>0,436</b>	<b>1,097</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2,747</b>	<b>2,672</b>	<b>5,342</b>

<b>4-2 Ratios de gestion des placements</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,447%	0,471%	0,921%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,088%	0,099%	0,210%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,979%	1,863%	3,543%
· Actif net moyen	64 811 144	63 182 389	63 312 372

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.

# AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 55.990.041 DT et un résultat de la période de 1.159.525 DT.

### **I. – Rapport sur les états financiers**

#### **intermédiaires : Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### **Etendue de l'examen limité :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



## **Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2023, 20,51% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,51% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 42.882.395 DT au 30 Juin 2023, et représente une quote-part de 79,43% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,57% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 24 Août 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

***FMBZ - KPMG TUNISIE***

EMNA RACHIKOU

**BILAN**  
(Unité : en DT)

	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille Titres</b>	<b>4.1</b>	<b><u>36 415 890,740</u></b>	<b><u>36 324 798,964</u></b>	<b><u>36 721 760,983</u></b>
a-	Actions et valeurs assimilées		300 442,990	0,000	0,000
b-	Obligations et valeurs assimilées		36 115 447,750	36 324 798,964	36 721 760,983
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>17 541 580,812</u></b>	<b><u>18 656 672,213</u></b>	<b><u>9 608 223,159</u></b>
a-	Placements monétaires	<b>4.2</b>	6 466 503,941	5 999 055,715	1 013 594,937
b-	Disponibilités	<b>4.3</b>	11 075 076,871	12 657 616,498	8 594 628,222
<b>AC4</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>4.4</b>	<b><u>32 569,391</u></b>	<b><u>70 553,031</u></b>	<b><u>15 303,391</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>53 990 040,943</b>	<b>55 052 024,208</b>	<b>46 345 287,533</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>Dettes sur opérations de pension livrées</b>	<b>4.5</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>PA2</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b><u>41 619,206</u></b>	<b><u>63 764,977</u></b>	<b><u>45 961,909</u></b>
a-	Opérateurs créditeurs		41 619,206	63 764,977	45 961,909
<b>PA3</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b><u>118 679,440</u></b>	<b><u>114 830,468</u></b>	<b><u>110 303,814</u></b>
a-	Autres créditeurs divers		118 679,440	114 830,468	110 303,814
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>160 298,646</b>	<b>178 595,445</b>	<b>156 265,723</b>
<b>ACTIF NET</b>					
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>4.8</b>	<b><u>52 306 228,122</u></b>	<b><u>53 272 830,210</u></b>	<b><u>43 714 293,559</u></b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>	<b>4.9</b>	<b><u>1 523 514,175</u></b>	<b><u>1 600 598,553</u></b>	<b><u>2 474 728,251</u></b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		130,619	394,559	323,754
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 523 383,556	1 600 203,994	2 474 404,497
<b>ACTIF NET</b>			<b>53 829 742,297</b>	<b>54 873 428,763</b>	<b>46 189 021,810</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>53 990 040,943</b>	<b>55 052 024,208</b>	<b>46 345 287,533</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b><u>4.1</u></b>	639 164,059	1 187 960,691	890 726,691	1 519 351,124	2 591 288,865
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b><u>4.2</u></b>	151 956,460	293 092,678	140 361,725	294 829,591	886 138,697
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>791 120,519</b>	<b>1 481 053,369</b>	<b>1 031 088,416</b>	<b>1 814 180,715</b>	<b>3 477 427,562</b>
<b><u>Intérêts des mises en pension</u></b>	<b><u>4.10</u></b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>4.11</u></b>	-102 516,612	-204 495,058	-110 194,665	-237 959,017	-470 734,571
<b>Revenu net des placements</b>		<b>688 603,907</b>	<b>1 276 558,311</b>	<b>920 893,751</b>	<b>1 576 221,698</b>	<b>3 006 692,991</b>
<b><u>Autres charges</u></b>	<b><u>4.12</u></b>	-19 278,270	-38 528,773	-15 316,441	-37 902,939	-89 254,704
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>669 325,637</b>	<b>1 238 029,538</b>	<b>905 577,310</b>	<b>1 538 318,759</b>	<b>2 917 438,287</b>
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>289 835,272</b>	<b>285 354,018</b>	<b>38 085,156</b>	<b>61 885,235</b>	<b>-443 033,790</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>959 160,909</b>	<b>1 523 383,556</b>	<b>943 662,466</b>	<b>1 600 203,994</b>	<b>2 474 404,497</b>
<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>-289 835,272</b>	<b>-285 354,018</b>	<b>-38 085,156</b>	<b>-61 885,235</b>	<b>443 033,790</b>
<b><u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u></b>		278,478	278,478	-52 920,000	-52 920,000	-56 493,000
<b><u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u></b>		-80 516,412	-78 782,297	-283 378,299	-282 800,739	-277 760,739
<b><u>Frais de négociation de titres</u></b>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat net de la période</b>		<b>589 087,703</b>	<b>1 159 525,719</b>	<b>569 279,011</b>	<b>1 202 598,020</b>	<b>2 583 184,548</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>AN1</b> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<b>589 087,703</b>	<b>1 159 525,719</b>	<b>569 279,011</b>	<b>1 202 598,020</b>	<b>2 583 184,548</b>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	669 325,637	1 238 029,538	905 577,310	1 538 318,759	2 917 438,287
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	278,478	278,478	-52 920,000	-52 920,000	-56 493,000
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	-80 516,412	-78 782,297	-283 378,299	-282 800,739	-277 760,739
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AN2</b> <u>Distributions de dividendes</u>	<b>-2 474 362,717</b>	<b>-2 474 362,717</b>	<b>-2 099 758,068</b>	<b>-2 099 758,068</b>	<b>-2 099 758,068</b>
<b>AN3</b> <u>Transactions sur le capital</u>	<b>10 570 311,529</b>	<b>8 955 557,485</b>	<b>-6 872 678,030</b>	<b>-1 634 883,810</b>	<b>-11 699 877,298</b>
a- <u>Souscriptions</u>	<b>30 133 763,146</b>	<b>55 635 612,200</b>	<b>42 639 952,932</b>	<b>77 112 469,660</b>	<b>137 742 967,013</b>
- <u>Capital</u>	28 909 852,426	52 936 672,828	40 878 098,492	73 620 464,807	132 249 235,370
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-33 532,713	-33 807,568	-111 289,132	-111 512,831	-540 189,205
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	1 257 443,433	2 732 746,940	1 873 143,572	3 603 517,678	6 033 920,848
b- <u>Rachats</u>	<b>-19 563 451,617</b>	<b>-46 680 054,715</b>	<b>-49 512 630,960</b>	<b>-78 747 353,471</b>	<b>-149 442 844,311</b>
- <u>Capital</u>	-18 697 009,656	-44 247 872,994	-47 064 814,500	-74 823 573,910	-143 082 806,072
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	15 123,279	15 446,116	54 600,645	54 773,152	553 907,474
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	-881 565,240	-2 447 627,837	-2 502 417,105	-3 978 552,713	-6 913 945,713
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>8 685 036,515</b>	<b>7 640 720,487</b>	<b>-8 403 157,085</b>	<b>-2 532 043,865</b>	<b>-11 216 450,818</b>
<b>AN4</b> <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	45 144 705,782	46 189 021,810	63 276 585,848	57 405 472,628	57 405 472,628
b- <u>En fin de période</u>	53 829 742,297	53 829 742,297	54 873 428,763	54 873 428,763	46 189 021,810
<b>AN5</b> <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	437 506	453 310	616 137	564 834	564 834
b- <u>En fin de période</u>	543 411	543 411	552 449	552 449	453 310
<b>Valeur liquidative</b>	<b>99,059</b>	<b>99,059</b>	<b>99,328</b>	<b>99,328</b>	<b>101,893</b>
<b>AN6</b> <u>Taux de rendement annualisé</u>	<b>5,18%</b>	<b>5,20%</b>	<b>4,37%</b>	<b>4,34%</b>	<b>4,68%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2023**

**1- Présentation de la société**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-06-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2023 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	300 442,990
Obligations	2	5 522 602,613
Bons de trésor assimilable	3	30 592 845,137
<b>Total</b>		<b>36 415 890,740</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

##### (1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2023	En % de l'actif net
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	1 894	200 104,888	200 104,888	0,37%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	729	100 059,624	100 338,102	0,19%
	<b>TOTAL</b>		<b>300 164,512</b>	<b>300 442,990</b>	<b>0,56%</b>

##### (2) Obligations:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2023	En % de l'actif net	Garantie bancaire
TN0003400348	AB 2009 CA	18 000	239 850,000	247 698,000	0,46%	
TN0003400355	AB 2009 CB	13 000	173 225,000	181 898,600	0,34%	
TN0003400660	AB 2020-3	10 000	600 000,000	616 816,000	1,15%	
TN0003400686	AB SUB 2021-01	5 000	500 000,000	506 904,000	0,94%	
TN0003400322	AB2008 TA	25 000	51,830	96,313	0,00%	
TN0003400322	AB2008 TAA	40 000	85,300	85,300	0,00%	
TN0003400330	AB2008 TB	15 000	375 000,000	377 352,000	0,70%	
TN0003600574	ATB 2009 TB1	5 000	50 000,000	50 260,000	0,09%	
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	240 000,000	248 534,400	0,46%	

TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	300 000,000	316 898,400	0,59%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	200 000,000	205 844,800	0,38%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	200 000,000	212 361,600	0,39%
	BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	201 126,400	0,37%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	67 244,000	0,12%
TN0003100674	BNA 20091	10 000	66 580,000	67 244,000	0,12%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	225 000,000	229 376,000	0,43%
	SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	160 000,000	164 606,400	0,31%
TN0006610430	TL SUB 2016	2 500	50 000,000	51 046,000	0,09%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	250 000,000	253 748,000	0,47%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	560 000,000	585 062,400	1,09%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	675 000,000	703 800,000	1,31%
TN0003900263	UIB 2011-1BB	5 000	225 000,000	234 600,000	0,44%
	<b>TOTAL</b>		<b>7 456 372,130</b>	<b>5 522 602,613</b>	<b>10,26%</b>

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

(ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 30 Juin 2023 à 32 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.



**(3) BTA:**

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2023	En % de l'actif net
	<b><u>BTA</u></b>		<b><u>16 599 038,200</u></b>	<b><u>16 845 498,337</u></b>	<b><u>31,29%</u></b>
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	3 500	3 370 500,000	3 429 139,344	6,37%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024D	200	192 700,000	194 784,820	0,36%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024E	300	288 150,000	292 234,230	0,54%
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	926 601,120	1,72%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 815,682	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	11 999 923,141	22,29%
	<b><u>Emprunts Nationaux</u></b>		<b><u>13 200 000,000</u></b>	<b><u>13 747 346,800</u></b>	<b><u>25,54%</u></b>
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 140 800,000	3,98%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 119 200,000	3,94%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 043 592,000	1,94%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 040 848,000	3,79%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	2 000	200 000,000	204 084,800	0,38%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 006 544,000	3,73%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	6 250	625 000,000	653 975,000	1,21%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	18 750	1 875 000,000	1 963 215,000	3,65%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	530 300,000	0,99%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	531 216,000	0,99%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	513 572,000	0,95%
	<b>TOTAL</b>		<b>29 799 038,200</b>	<b>30 592 845,137</b>	<b>56,83%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations	333 218,825	658 447,600	239 250,936	442 850,451	1 015 540,536
Dividendes	80 732,636	80 732,636	322 065,963	322 065,963	322 065,963
Revenus des BTA	225 212,598	448 780,455	329 409,792	754 434,710	1 253 682,366
<b>TOTAL</b>	<b>639 164,059</b>	<b>1 187 960,691</b>	<b>890 726,691</b>	<b>1 519 351,124</b>	<b>2 591 288,865</b>

#### 4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est de 6 466 503,941 DT au 30/06/2023. Il se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
TNYD5XZL6H9	CD030723 A	23/06/2023	Amen Bank	1 500 000,000	03/07/2023	2 992,519	1 497 007,481	1 499 400,299	9,00 %	2,79%
TNKHAEWAYJU1	CD070723	27/06/2023	Amen Bank	1 000 000,000	07/07/2023	10 147,412	989 852,588	1 498 202,695	9,00 %	2,78%
TNL5V2WQXG1	CD090823 A	30/06/2023	Amen Bank	1 500 000,000	09/08/2023	2 992,519	1 497 007,481	992 062,870	9,25 %	1,84%
TN5XYCQ4T5Q6	CD150823	26/06/2023	Amen Bank	1 500 000,000	15/08/2023	15 221,118	1 484 778,882	990 855,730	9,25 %	1,84%
TNL8Y9W2RCM8	CD160823	27/06/2023	Amen Bank	1 000 000,000	16/08/2023	8 138,576	991 861,424	1 485 982,347	9,25 %	2,76%
	<b>TOTAL</b>			<b>6 500 000,000</b>		<b>39 492,144</b>	<b>6 460 507,856</b>	<b>6 466 503,941</b>		<b>12,01%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	19 853,889	45 939,235	42 244,359	75 906,129	464 467,375
Revenus de Comptes Rémunérés	8 827,000	17 880,629	7 755,188	25 755,188	40 112,452
Revenus des Pensions Livrées	123 275,571	229 272,814	78 362,178	193 168,274	381 558,870
<b>TOTAL</b>	<b>151 956,460</b>	<b>293 092,678</b>	<b>128 361,725</b>	<b>294 829,591</b>	<b>886 138,697</b>

#### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2023 à 11 075 076,871 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	11 075 076,871	20,57%
<b>TOTAL</b>	<b>11 075 076,871</b>	<b>20,57%</b>

#### 4.4- Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	32 569,391	70 553,031	15 303,391
<b>Total</b>	<b>32 569,391</b>	<b>70 553,031</b>	<b>15 303,391</b>

#### 4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 30/06/2023.

#### 4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Gestionnaire	9 167,769	10 214,427	10 183,717
Dépositaire	32 451,437	53 550,550	35 778,192
<b>Total</b>	<b>41 619,206</b>	<b>63 764,977</b>	<b>45 961,909</b>

#### 4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Retenue à la Source	82 195,312	82 269,674	86 155,305
Jetons de Présence	29 435,022	28 011,483	19 443,484
TCL	3 382,000	463,539	631,538
CMF	3 667,106	4 085,772	4 073,487
<b>Total</b>	<b>118 679,440</b>	<b>114 830,468</b>	<b>110 303,814</b>

#### 4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2022</b>	<b>43 714 293,559</b>
Souscriptions	52 936 672,828
Rachats	-44 247 872,994
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	21 792,000
VDE / titres OPCVM	278,478
+/- V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-78 782,297
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	-21 792,000
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-33 807,568
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	15 446,116
<b>Capital au 30-06-2023</b>	<b>52 306 228,122</b>

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 s'élève à 7 640 720,487 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/06/2023 est de 543 411 contre 453 310 au 31/12/2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2022</b>	<b>762</b>
Nombre d'actionnaires entrants	9
Nombre d'actionnaires sortants	-38
<b>Nombre d'actionnaires au 30-06-2023</b>	<b>733</b>

#### 4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2023 s'élèvent à 1 523 514,175 DT contre 2 474 728,251 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	130,619	394,559	323,754
Résultat d'exploitation	1 238 029,538	1 538 318,759	2 917 438,287
Régularisation du résultat d'exploitation	285 354,018	61 885,235	-443 033,790
<b>Total</b>	<b>1 523 514,175</b>	<b>1 600 598,553</b>	<b>2 474 728,251</b>

#### 4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 30/06/2023 est nul.

#### 4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	28 010,005	55 893,371	32 183,021	69 497,375	137 480,893
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	14 875,000	7 437,500	14 875,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	67 069,107	133 726,687	70 574,144	153 586,642	303 503,678
<b>Total</b>	<b>102 516,612</b>	<b>204 495,058</b>	<b>110 194,665</b>	<b>237 959,017</b>	<b>470 734,571</b>

#### 4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	11 204,000	22 357,345	12 873,209	27 798,954	54 992,367
Sces bancaires et assimilés	12,007	23,207	7,206	14,411	7 661,982
TCL	2 930,263	6 388,221	2 436,026	4 089,574	7 400,355
Jetons de présence	4 732,000	9 360,000	0,000	6 000,000	19 200,000
Autres	400,000	400,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>19 278,270</b>	<b>38 528,773</b>	<b>15 316,441</b>	<b>37 902,939</b>	<b>89 254,704</b>

# SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 25 450 408,286 DT et un résultat de la période de 595 567,482 DT.

### I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

#### Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN , comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Juin 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2023, 19,02% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,98% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 16.624.294,647DT au 30 Juin 2023, et représente une quote-part de 80,96 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,96% au dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 24 Août 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**



**BILAN**  
(Unité :enDT)

<b>ACTIF</b>		<b>Note</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille Titres</b>	<b>4.1</b>	<b>16 624 294,647</b>	<b>12 839 749,963</b>	<b>15 760 748,389</b>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		154 340,824	400 048,876	-
b	Obligations et valeurs assimilées		16 469 953,823	12 439 701,087	15 760 748,389
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>8 820 849,355</b>	<b>8 154 084,878</b>	<b>5 568 866,022</b>
a	Placements monétaires	<b>4.2</b>	3 980 522,008	3 898 201,862	1 013 594,937
b	Disponibilités	<b>4.3</b>	4 840 327,347	4 255 883,016	4 555 271,085
<b>AC4</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>4.4</b>	<b>5 264,284</b>	<b>33 785,388</b>	<b>1 263,744</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>25 450 408,286</b>	<b>21 027 620,229</b>	<b>21 330 878,155</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA2</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>41 742,122</b>	<b>43 303,834</b>	<b>42 775,629</b>
a	Opérateurs créditeurs		41 742,122	43 303,834	42 775,629
<b>PA3</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>84 213,500</b>	<b>83 857,335</b>	<b>73 834,301</b>
a	Autres créditeurs divers		84 213,500	83 857,335	73 834,301
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>125 955,622</b>	<b>127 161,169</b>	<b>116 609,930</b>
<b>ACTIF NET</b>					
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>24 633 361,050</b>	<b>20 463 537,852</b>	<b>20 247 719,306</b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes capitalisables</b>	<b>4.8</b>	<b>691 091,614</b>	<b>436 921,208</b>	<b>966 548,919</b>
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		691 091,614	436 921,208	966 548,919
<b>ACTIF NET</b>			<b>25 324 452,664</b>	<b>20 900 459,060</b>	<b>21 214 268,225</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>25 450 408,286</b>	<b>21 027 620,229</b>	<b>21 330 878,155</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Unité :en DT)

	Note	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
PR 1	4.9	278 747,034	538 255,034	204 068,079	453 472,002	872 982,007	
PR 2	4.10	72 942,931	165 607,687	86 934,219	119 064,286	416 376,246	
		<b>Total des revenus des placements</b>	<b>351 689,965</b>	<b>703 862,721</b>	<b>291 002,298</b>	<b>572 536,288</b>	<b>1 289 358,253</b>
CH 3	4.11	-	-	-	-	-	
CH 1	4.12	- 45 341,297	- 91 615,326	- 46 635,745	- 93 483,889	- 193 132,342	
		<b>Revenu net des placements</b>	<b>306 348,668</b>	<b>612 247,395</b>	<b>244 366,553</b>	<b>479 052,399</b>	<b>1 096 225,911</b>
CH 2	4.13	- 10 698,793	- 21 771,865	- 7 607,530	- 19 746,183	- 53 394,733	
		<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>295 649,875</b>	<b>590 475,530</b>	<b>236 759,023</b>	<b>459 306,216</b>	<b>1 042 831,178</b>
PR 4		104 521,254	100 616,084	- 57 075,190	- 22 385,008	- 76 282,259	
		<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>400 171,129</b>	<b>691 091,614</b>	<b>179 683,833</b>	<b>436 921,208</b>	<b>966 548,919</b>
PR 4		- 104 521,254	- 100 616,084	57 075,190	22 385,008	76 282,259	
		Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	2 388,823	4 221,893	-	- 366,489	- 366,489
		Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-	870,059	3 895,528	5 220,586	13 980,927
		Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
		<b>Résultat net de la période</b>	<b>298 038,698</b>	<b>595 567,482</b>	<b>240 654,551</b>	<b>464 160,313</b>	<b>1 056 445,616</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité :en DT)

	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
<b>AN1</b>	<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>					
	<b>298 038,698</b>	<b>595 567,482</b>	<b>240 654,551</b>	<b>464 160,313</b>	<b>1 056 445,616</b>	
a-	Résultat d'exploitation	295 649,875	590 475,530	236 759,023	459 306,216	1 042 831,178
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 388,823	4 221,893	-	366,489	366,489
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	870,059	3 895,528	5 220,586	13 980,927
d-	Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<b>AN2</b>	<b>Distributions de dividendes</b>					
	-	-	-	-	-	
<b>AN3</b>	<b>Transactions sur le capital</b>					
	<b>3 475 592,543</b>	<b>3 514 616,957</b>	<b>- 4 832 000,849</b>	<b>- 3 885 611,273</b>	<b>- 4 164 087,411</b>	
a-	<b>Souscriptions</b>					
	<b>13 796 438,968</b>	<b>21 125 382,697</b>	<b>8 811 480,694</b>	<b>20 361 051,990</b>	<b>43 050 632,738</b>	
	Capital	12 868 021,570	19 815 418,085	8 362 415,524	19 426 502,868	40 620 573,472
	Régularisation des sommes non capitalisables	616 790,650	948 818,061	308 517,671	715 189,477	1 501 102,417
	Régularisation des sommes capitalisables	311 626,748	361 146,551	140 547,499	219 359,645	928 956,849
b-	<b>Rachats</b>					
	<b>- 10 320 846,425</b>	<b>- 17 610 765,740</b>	<b>- 13 643 481,543</b>	<b>- 24 246 663,263</b>	<b>- 47 214 720,149</b>	
	Capital	- 9 651 331,525	- 16 557 684,350	- 12 967 790,906	- 23 152 583,918	- 44 563 087,570
	Régularisation des sommes non capitalisables	- 462 409,406	- 792 550,923	- 478 067,948	- 852 334,692	- 1 646 393,471
	Régularisation des sommes capitalisables	- 207 105,494	- 260 530,467	- 197 622,689	- 241 744,653	- 1 005 239,108
	<b>Variation de l'actif net</b>	<b>3 773 631,241</b>	<b>4 110 184,439</b>	<b>- 4 591 346,298</b>	<b>- 3 421 450,960</b>	<b>- 3 107 641,795</b>
<b>AN4</b>	<b>Actif net</b>					
a-	En début de période	21 550 821,423	21 214 268,225	25 491 805,358	24 321 910,020	24 321 910,020
b-	En fin de période	25 324 452,664	25 324 452,664	20 900 459,060	20 900 459,060	21 214 268,225
<b>AN5</b>	<b>Nombre d'actions</b>					
a-	En début de période	418 191	417 345	520 450	501 648	501 648
b-	En fin de période	484 494	484 494	421 973	421 973	417 345
	<b>Valeur liquidative</b>	<b>52,270</b>	<b>52,270</b>	<b>49,530</b>	<b>49,530</b>	<b>50,831</b>
<b>AN6</b>	<b>Taux de rendement annualisé</b>					
	5,73%	5,71%	4,50%	4,35%	4,84%	

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2023**

#### **1- Présentation de la société**

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

#### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-06-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

##### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETATDE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées (1)	154 340,824
Obligations des sociétés (2)	4 122 424,116
BTA et obligations de l'Etat (3)	12 347 529,707
<b>Total</b>	<b>16 624 294,647</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

##### *(1)Actions et valeurs assimilées*

Code ISIN	Désignation	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2023	En % de l'actif net
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	150 018,93	154 340,824	0,61%
	<b>TOTAL</b>	<b>150 018,931</b>	<b>154 340,824</b>	<b>0,61%</b>

##### *(2)Obligations et valeurs assimilées:*

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/06/2023	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	239 840,247	247 688,249	0,98%
TN0003400355	AB 2009 CB	173 227,706	181 901,306	0,72%
TN0003400405	AB 2010	39 990,001	42 209,201	0,17%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 599 440,000	1 688 336,000	6,67%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	50 000,000	50 260,000	0,20%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	100 000,000	100 520,000	0,40%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	80 000,000	82 844,800	0,33%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	300 000,000	316 898,400	1,25%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	200 000,000	205 844,800	0,81%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	250 000,000	253 748,000	1,00%

TN0004700712	ATL SUB2017	400 000,000	417 872,000	1,65%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	120 000,000	127 416,960	0,50%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,22%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	200 000,00	205 758,000	0,81%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	201 126,400	0,79%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 002 497,95</b>	<b>4 178 995,598</b>	<b>16,50%</b>
			-56 571,482	
			<b>4 122 424,116</b>	<b>16,28%</b>

(i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50000DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

## (2) BTA et Obligations d'Etat :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/06/2023	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	1 444 500,000	1 462 131,147	5,77%
TN0008000606	BTA13042028B	1 861 200,000	1 884 402,240	7,44%
TN0008000606	BTA13042028C	929 000,000	940 601,120	3,71%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	521 796,000	2,06%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	500 000,000	513 572,000	2,03%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	204 084,800	0,81%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	530 300,000	2,09%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	531 216,000	2,10%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	784 770,000	3,10%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 355 858,000	9,30%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 006 544,000	7,92%
	EN 2023 CATB 1ERE TR	600 000,000	612 254,400	2,42%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 034 700,000</b>	<b>12 347 529,707</b>	<b>48,76%</b>

#### 4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste est de 3 980 522,008 DT au 30 Juin 2023 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
TNY7D5XZL6H9	CD030723	23/06/2023	Amen Bank	1 000 000,00	03/07/2023	1 595,21	999 600,199	9,00 %	3,95%
TNL5V2WQQXG1	CD160823A	27/06/2023	Amen Bank	1 000 000,00	16/08/2023	802,31	990 654,898	9,50 %	3,91%
TNL8Y9W2RCM8	CD090823	30/06/2023	Amen Bank	1 000 000,00	09/08/2023	201,45	992 062,870	9,25 %	3,92%
TNN3X37GT0H1	CD100723	30/06/2023	Amen Bank	1 000 000,00	10/07/2023	199,05	998 204,041	9,00 %	3,94%
	<b>TOTAL</b>			<b>4 000 000,00</b>		<b>2 798,02</b>	<b>3 980 522,008</b>		<b>15,72%</b>

#### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2023 à **4 840 327,347** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 840 327,347	19,11%
<b>TOTAL</b>	<b>4 840 327,347</b>	<b>19,11%</b>

#### 4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2023 un solde de **5 264,284** contre **1 263,744** DT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	5 264,284	33 785,388	1 263,744
<b>Total</b>	<b>5 264,284</b>	<b>33 785,388</b>	<b>1 263,744</b>

#### 4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
Gestionnaire	11 476,717	11 529,585	11 709,107
Dépositaire	30 265,405	31 774,249	31 066,522
<b>Total</b>	<b>41 742,122</b>	<b>43 303,834</b>	<b>42 775,629</b>



#### 4.6- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2023	Au 30/06/2022	Au 31/12/2022
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	69 572,505	69 207,200	48 144,254
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000	22 951,040
CMF	1 720,167	1 729,307	1 818,179
<b>Total</b>	<b>84213,500</b>	<b>83 857,335</b>	<b>73 834,301</b>

#### 4.7 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2022</b>	<b>20 247 719,306</b>
Souscriptions	19 815 418,085
Rachats	- 16 557 684,350
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	1 500,000
VDE / titres OPCVM	4 321,893
+/-V réalisée emp.société	-
+/- V réal/titres Etat	-
+/- V réal/ titres OPCVM	870,059
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	-
Régularisation des sommes non capitalisables (souscription)	21 514,119
Régularisation des sommes non capitalisables (rachat)	1 545,364
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	966 548,919
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	133 207,655
<b>Capital au 30-06-2022</b>	<b>24 633 361,050</b>

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2023 au 30-06-2023 s'élève à 4 385 641,744 Dinars.

Le nombre de titres de Sicav Amen au 30-06-2023 est de 484 494 contre 417 345 au 31-12-2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2022</b>	<b>258</b>
Nombre d'actionnaires entrants	3
Nombre d'actionnaires sortants	-15
<b>Nombre d'actionnaires au 30-06-2023</b>	<b>246</b>

#### 4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	590 475,530	459 306,216	1 042 831,178
Régularisation du résultat d'exploitation	100 616,084	-22 385,008	-76 282,259
<b>Total</b>	<b>691 091,614</b>	<b>436 921,208</b>	<b>966 548,919</b>

#### 4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations	220 947,505	423 052,640	98 264,081	173 605,413	475 758,807
Revenus des BTA	57 799,529	115 202,394	105 803,998	279 866,589	397 223,200
<b>TOTAL</b>	<b>278 747,034</b>	<b>538 255,034</b>	<b>204 068,079</b>	<b>453 472,002</b>	<b>872 982,007</b>

#### 4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	7 801,317	27 456,653	322,409	20 009,109	165 203,444
Revenus des Pensions Livrées	58 953,614	125 839,784	86 611,810	86 611,810	212 911,354
Revenus de Comptes Rémunérés	6 188,000	12 311,250	0,000	12 443,367	38 261,448
<b>TOTAL</b>	<b>72 942,931</b>	<b>165 607,687</b>	<b>86 934,219</b>	<b>119 064,286</b>	<b>416 376,246</b>

#### 4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 30/06/2023.

#### 4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;

- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

%del' Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millionsde dinars
0,09%	< 20 millionsde dinars
0,07%	>20 millionsde dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération deAmen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen.Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	10 483,540	21 184,034	10 903,269	21 856,192	45 153,638
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	14 875,000	7 437,500	14 875,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	27 420,257	55 556,292	28 294,976	56 752,697	118 228,704
<b>Total</b>	<b>45 341,297</b>	<b>91 615,326</b>	<b>46 635,745</b>	<b>93 483,889</b>	<b>193 132,342</b>

#### 4.13-Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	5 241,772	10 591,442	5 397,659	10 819,902	22 353,297
Sces bancaires et assimilés	9,005	17,604	5,406	10,808	5 360,693
TCL	1 262,016	2 882,819	604,465	1 315,473	2 729,703
Jetons de présence	4 186,000	8 280,000	1 600,000	7 600,000	22 951,040
<b>Total</b>	<b>10 698,793</b>	<b>21 771,865</b>	<b>7 607,530</b>	<b>19 746,183</b>	<b>53 394,733</b>